CONSEIL COMMUNAL

Séance du 19 décembre 2023

La séance est ouverte à 18h40.

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, C. Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin M.M. T. Auspert, L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (Les Engagés) Mmes V. Delvaux, A-M. Salembier (jusqu'au point 2.2) MM. C. Capelle, F. Etienne, D. Fiévet, F. Mencaccini, B. Sohier

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe (Ecolo) Mmes A. De Gand, P. Grandchamps, A. Hubinon

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR) MM. L. Demarteau, B. Guillitte, E. Nahon (jusqu'au point 2.2)

M. F. Martin, Chef de groupe (PS) Mmes M. Chenoy, C. Collard, N. Kumanova-Gashi C. Pirot, F. Seumois (jusqu'au point 2.1)

M. J. Lemoine, Chef de groupe (DéFI)

M. P-Y. Dupuis (pour les débats du point 1 mais pas pour le vote)

M. R. Bruyère, Chef de groupe (PTB) Mme F. Jacquet

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusés et excusées:

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée

Mme Ch. Deborsu, Echevine

Mmes C. Crèvecoeur, C. Casseau-Guyot, Conseillères communales Les Engagés

M. V. Maillen, Conseiller communal Les Engagés

Mm A. Gavroy, R. Robaye, Conseillers communaux Ecolo

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS

MM. J. Damilot, K. Tory, Conseillers communaux PS

Mme J. Dielis, Conseillère communale PTB

Mme F. Kinet, Conseillère communale

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 2/55

Séance publique

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

Point 1:

• Oui: majorité (Les Engagés, Ecolo, MR)

Non: PS, PTBAbstention: DéFI

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 3/55

ORDRE DU JOUR

DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE	4
ANALYSES BUDGETAIRES ET COMPTABLES ET ENTITES CONSOLIDEES	4
1. Exercice 2024: budget initial	4
CONTROLE DES RECETTES ORDINAIRES	
2. Plan d'action "Sécurité, Fragilité et Attractivité": règlement exonération de ta	xes ou
redevances - adoption	46
DEPARTEMENT DU CADRE DE VIE	
NATURE ET ESPACES VERTS	48
2.1. (U) Marche-les-Dames: droit de chasse - location - projet - modification	48
DEPARTEMENT DE L'EDUCATION ET DES LOISIRS	50
SPORTS	50
2.2. (U) Subsides projets sportifs 2023: 7ème répartition	50
POINT INSCRIT A LA DEMANDE D'UN MEMBRES DU CONSEIL	52
3. "TEC vs ITCA" (M. B. Guillitte, Conseiller communal MR)	52

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Nous allons aborder la séance du Conseil communal pour laquelle je précise que vous avez 2 points qui ont été transmis aujourd'hui par email et pour lesquelles l'urgence sera requise.

Le 1^{er} concerne "Marche-les-Dames: droit de chasse". On vous donnera un petit mot sur la motivation et l'explication même si c'est surtout la correction d'une erreur matérielle.

Et puis une urgence en Sports qui concerne une ultime répartition d'un petit montant qui subsistait en crédits sportifs puisque nous sommes le dernier Conseil de l'année.

En transparence, j'avais pu évoquer en Commission du Bourgmestre vendredi qu'il n'était pas exclu qu'il y ait une délibération qui puisse venir aussi en urgence s'agissant d'un projet d'acquisition éventuelle sur le Sart-Hulet mais finalement, cela n'a pas lieu de se concrétiser.

Donc il n'y a pas de délibération qui ait été déposée. Comme cela, vous en avez l'information.

DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE

ANALYSES BUDGETAIRES ET COMPTABLES ET ENTITES CONSOLIDEES

1. Exercice 2024: budget initial

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Est-ce que l'on peut alors aborder notre ordre du jour à proprement parlé? Le 1^{er} point de celuici concerne notre budget 2024 pour la Ville de Namur où là, j'ai effectivement un exposé qui sera un petit peu plus conséquent à vous livrer en cette période de fin d'année.

→ Un PowerPoint est diffusé en séance.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, chers Collègues.

Comme de depuis quatre années déjà, nous allons consacrer une séance complète du Conseil communal pour expliquer, commenter, débattre et enfin adopter le budget 2024, soit le dernier de cette législature.

Comme vous le savez, notre législature 2019-2024 n'aura pas été un long fleuve tranquille.

En effet, si la législature et le budget 2019 se présentaient au départ sous de bons auspices alors que j'indiquais – souvenez-vous – le 20 décembre 2018, je cite: "Si la situation financière n'est pas idyllique et que les défis budgétaires restent importants pour bon nombre de villes, nous bénéficions aujourd'hui de plusieurs années de redressement budgétaire clôturées par un budget 2018 en boni et de réserves constituées aux fils des ans pour pallier les éventuels aléas budgétaires pour plus de 19 millions d'euros", fin de citation.

Mais c'était sans compter sur les crises successives que nous allions vivre entre 2020 et 2022 ainsi que sur leurs conséquences très impactantes qui allaient ébranler à long terme notre situation financière comme celle de la plupart des pouvoirs publics à tous les niveaux de l'Etat.

Ce n'est pas une surprise non plus après les considérations que j'ai pu partager avec vous lors de la MB 2 (modification budgétaire) de devoir vous dire que le budget 2024 n'est évidemment pas celui que j'aurais pu imaginer vous présenter il y a cinq ans alors que la plupart des indicateurs étaient au vert concernant nos trajectoires budgétaires.

En effet, si le budget 2024 vous est présenté en boni de 206.670,56 €, c'est en réalité un trompe-l'œil à l'instar des deux derniers exercices car sans les écritures en recettes et en dépenses liées aux aides Oxygène, ce budget présenterait un déficit de 27 millions d'euros, soit près de 10% du total de nos recettes ordinaires.

Par ailleurs, et comme je l'ai déjà exprimé en 2022 et encore au mois de novembre dernier lors du vote de la MB 2, il s'agit dorénavant d'un déficit structurel qui, après la fin des aides Oxygène et en l'absence d'un soutien régional et/ou fédéral qui soit pérenne, ne pourra se

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 5/55

résorber sans décisions difficiles qui mettraient à mal les services rendus aux citoyens et potentiellement l'emploi au sein de notre Administration. Mais grâce aux aides Oxygène, nous n'en sommes pas là, pas encore mais nous devrons rester attentifs et revendicatifs, tous partis confondus, quant au refinancement des villes et communes dans le cadre des futurs accords de Gouvernement qui suivront les élections de juin prochain.

J'imagine que chacun mesure l'ampleur de la tristesse et de l'inquiétude qui sont les miennes aujourd'hui et celles de mes collègues. Voilà près de 18 ans que nous nous efforcions de redresser et assainir nos finances communales. Nous y étions parvenus en atteignant l'équilibre budgétaire, il y a plusieurs années déjà, non sans fierté, avec une dette maîtrisée et des réserves conséquentes flirtant avec les 20 millions d'euros.

Nous faisions figure d'exception dans le panorama des grandes villes wallonnes. Et ce au prix – il faut bien le dire – de mesures de gestion qui ne furent pas toujours simples ni populaires, comme le non-remplacement de tous les départs à la pension, la révision de la fiscalité locale, l'ajustement de divers subsides ou encore la non-réalisation de certains projets mais nous y étions parvenus à cet équilibre budgétaire.

Et pourtant, la satisfaction d'avoir des finances saines et robustes du début de mandat s'est transformée désormais en crainte pour l'avenir. Nullement en raison d'une mauvaise gestion, je le dis haut et fort et avec clarté. Nos ratios budgétaires sont d'ailleurs, et de loin, bien meilleurs que ce que la Région wallonne autorise.

Nous avons aussi, malgré une forte dynamique urbaine, été parcimonieux dans nos programmes d'investissements. La Wallonie nous autoriserait – vous le savez – à mettre hors des balises d'emprunt potentiellement plus de la moitié de nos investissements de la législature.

Succomber à cette tentation nous aurait offert à court terme la satisfaction de dépenser des sommes colossales, en dizaines de millions d'euros supplémentaires, pour divers projets locaux dont nous ne serions gargarisés une fois les élections venues mais nous n'avons pas voulu jouer cette carte ni utiliser ces artifices.

Ce qui a été mis hors des balises d'emprunt, ce sont les investissements automatiquement immunisés par la Région dans ses circulaires budgétaires, cela et uniquement cela. Nous ne sommes pas allés au-delà, pour éviter d'alourdir la charge de la dette pour le futur, pour gérer en responsabilité, pour privilégier la soutenabilité de nos finances pour le long terme plutôt que se perdre dans les petits coups politiques de court terme.

Des dizaines de millions en emprunt et des millions en charge de dette ont ainsi été économisés. La gestion dynamique de la dette du Directeur financier nous aura en sus fait épargner près de 10 millions d'euros cumulés. Plus de la moitié de nos investissements ont été financés par des subventions obtenues ou arrachées auprès d'autres niveaux de pouvoir, de la Région jusqu'à l'Europe.

Bref, nous sommes fiers de notre bonne gestion même s'il nous faut aujourd'hui déplorer amèrement que ces efforts vertueux ont été mis à mal par des crises inattendues dans leur nombre et dans leur ampleur sur une période de temps si courte.

On se consolera en disant que la situation de la Ville serait aujourd'hui bien pire encore, probablement extrêmement dramatique même, si ces efforts n'avaient de surcroit pas été réalisés. Tous les paramètres budgétaires ont été impactés, oscillant de trimestre en trimestre, d'année en année, rendant toute projection pluriannuelle bien fébrile.

Nous avons affronté la crise de la Covid 19, avec son lot de dépenses imprévues et de recettes perdues. La crise énergétique a suivi, celle des réfugiés ukrainiens ensuite. L'explosion des coûts des chantiers en raison de la raréfaction d'une série de matériaux et la crise inflationniste. L'explosion des coûts des pensions publiques, des charges du CPAS, des besoins de sécurité, sans oublier les indexations salariales qui, si elles auront permis de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs, auront structurellement creusé nos déficits. Les inondations de l'été 2021, le tax shift fédéral et j'en passe et j'en passe.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 6/55

Nous sommes conscients que ces difficultés, nombre de ménages, d'indépendants et d'entreprises y sont aussi confrontés, probablement avec des perspectives bien plus angoissantes que les nôtres, ne s'agissant pas d'argent public pour ce qui les concerne. Notre compassion et notre compréhension sont totales et notre motivation à ne pas se laisser abattre l'est tout autant.

Nous sommes passés de l'équilibre à l'équilibrisme désormais. Et nous avons le devoir de passer de la lucidité à la détermination. Notre salut se forgera aussi dans l'optimisme. Nous en avons collectivement le devoir.

Ces éléments de contexte ayant été rappelés, venons-en à présent aux chiffres pour l'année 2024 à venir, et tout d'abord ses résultats.

A l'exercice propre, le total des recettes ordinaires s'élève à 283.917.328 € et le total des dépenses ordinaires s'élève à 283.710.657 € pour représenter donc – vous en aurez fait le rapide calcul mental – un boni de 206.670 €.

Mais comme je viens de l'indiquer, cet apparent boni doit être aussitôt nuancé car ce résultat flatteur mais trompeur intègre en réalité une recette de près de 48 millions € en provenance du droit de tirage du Plan Oxygène, dont 21 millions seront mis en réserve pour équilibrer les exercices futurs et dont le solde est donc affecté en 2024 pour couvrir le déficit réel de l'ordre de l'ordre de 27 millions d'euros.

Concernant ces réserves et provisions, toutes choses restant égales par ailleurs, le total devrait s'élever fin 2024 à près de 68 millions d'euros qui seront bien nécessaires pour équilibrer les budgets futurs à l'entame de la prochaine législature et donner un peu d'oxygène à la future majorité quelle que soit sa composition.

Fin de l'année prochaine, donc nous devrions avoisiner les 70 millions d'euros de réserve, de bas de laine, si je puis dire mais à nouveau si la somme peut paraître, de prime abord, importante, elle sera bien nécessaire et hélas, bien faible aussi par rapport au déficit à venir.

Concernant ces réserves et provisions, je viens de l'évoquer, il nous faudra agir de manière prudente et comme je le rappelle déjà depuis deux ans, sans le plan Oxygène, dont le mécanisme n'est certes pas parfait (puisque, pour rappel, il s'agit d'emprunter pour financer des dépenses courantes) mais au moins a le mérite d'exister.

Namur, comme bien d'autres villes et communes, serait sans ce plan en déficit au global et totalement exsangue en cette fin de législature et pour débuter la prochaine.

Enfin, et pour rappel, si nous avons pu compter aujourd'hui sur deux tranches pour un montant total de 45,6 millions sur un total annoncé de 158 millions prévus entre 2022 et 2026, nous espérons aussi pouvoir récupérer à terme les 25,8 millions qui nous reviennent sur les tranches 2022 et 2023, qui furent promises par la Région et confirmées encore récemment par le CRAC, et que nous n'avons pas encore pu recevoir mais sommes que nous le savons seront par ailleurs bien nécessaires pour équilibrer les exercices budgétaires après 2024.

Il nous est indiqué que ces sommes pourraient être réinscrites au budget 2025. A confirmer donc de manière officielle. Et, je l'imagine et je l'anticipe, si ces sommes devaient être confirmées en 2025, j'espère qu'elles seront aussi augmentées par le probable moindre perçu de la tranche Oxygène 2024, selon les termes des négociations futures de la Région et de ses interlocuteurs bancaires.

Après cette rapide introduction sur les résultats, rentrons dans le vif du sujet et dans le détail des recettes ordinaires, c'est-à-dire les recettes de prestations, de transfert, de dettes et de prélèvement.

Les recettes de prestations s'élèvent à 8,7 millions et représentent 3,7% du total des recettes hors prélèvement et sont globalement en diminution marginale de 262.000 € par rapport à 2023.

Les recettes de transfert s'élèvent à 220 millions d'euros et représentent 94% du total des recettes hors prélèvements.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 7/55

Ces recettes diminuent globalement de 3,7 millions par rapport à 2023 mais il faut souligner que la part relative reste globalement stable par rapport au total des recettes.

Pour mémoire, ces recettes, les plus importantes en termes de pourcentage, comprennent essentiellement trois types de rentrées.

D'abord, les recettes dites de fonds dont essentiellement le Fonds des communes et la dotation Namur Capitale;

Ensuite les recettes fiscales d'additionnels et de fiscalité locale;

Et enfin, les divers subsides et interventions en provenance d'autres niveaux de pouvoir.

Les recettes de fonds progressent globalement de près de 2 millions d'euros et portent sur un montant total de 58 millions dont:

- 50,5 millions pour le fonds des communes, soit une majoration de 3,9% par rapport à 2023.
 Ce montant provisoire communiqué par le SPW en septembre 2023 sera, le cas échéant, ajusté à la hausse ou à la baisse en cours d'exercice du second semestre en fonction des différents paramètres fixés par le décret dont l'inflation réelle qui sera constatée en 2024;
- Nous avons aussi quasi 7 millions d'euros pour le fonds "Namur Capitale", soit un montant identique à celui de 2023 après MB 2 dont 4,2 millions sont affectés à la Zone de Police conformément à la dotation spécifique pour le maintien de la sécurité pour le statut de capitale et des institutions régionales. Comme chaque année, l'adaptation du montant se fera en cours d'exercice lors de l'adoption de la convention annuelle relative à la dotation Namur Capitale par le Conseil.

Les recettes de fiscalité représentent globalement 128 millions d'euros et sont en baisse de 4,2 millions par rapport à l'année dernière, c'est-à-dire cette année 2023.

Au niveau de la répartition, les recettes fiscales, qui représentent à elles seules près de 55% du total des recettes hors prélèvement, sont composées de 105 millions d'additionnels (impôt des personnes physiques, précompte immobilier et automobile) et de 23 millions d'euros de taxes et redevances dites "locales".

Les additionnels au précompte immobilier (PI) s'élèvent à 56,5 millions d'euros, soit une progression de 3,5 millions ou + 6,5% par rapport à 2023.

Cette prévision budgétaire a été fournie par le SPW en septembre dernier en tenant compte de l'enrôlement 2022 en ajustant l'évolution du taux de l'inflation ainsi que les réductions de précompte immobilier en tenant compte d'un coefficient correcteur pour rapprocher la prévision et le droit net à constater. Il s'agit là d'une évolution positive dans la prévision de cette recette qu'il convient de souligner.

Les additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) s'élèvent à 47,3 millions, soit une diminution de 7,4 millions d'euros par rapport à cette année 2023.

Cela peut paraître surprenant mais cette estimation a été fournie par le SPF Finances fin octobre 2023. Notons que cette diminution importante, même si elle n'est pas agréable, ne constitue pas une surprise puisque, rappelons-nous que le budget 2023 comportait une estimation basée sur 14 mois d'enrôlement. Il est donc tout à fait normal et attendu de constater une baisse significative en 2024 dès lors que nous revenons sur un rythme de 12 mois.

Si on isole cette augmentation ponctuelle, la recette augmente en fait réellement de l'ordre de 425.000 €, ce qui, honnêtement, est peu et traduit l'absence de constance dans le rythme de l'enrôlement par le Fédéral. Comme depuis de nombreuses années, c'est sur au moins cinq ans et en tenant compte des éléments exceptionnels, que l'on peut estimer valablement la variation moyenne de ce type de recettes.

Enfin, les recettes de la fiscalité locale s'élèvent à 22,7 millions et diminuent globalement de 360.000 €, soit -1,55% par rapport à 2023.

Cette diminution globale tient compte des observations issues des constats pertinents du

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 8/55

compte 2022 ainsi que des enrôlements de 2023 tantôt à la hausse et tantôt à la baisse pour être le plus proche possible de la réalité des chiffres et éviter des mauvaises surprises au compte.

Notons que cette diminution intègre également les mesures du plan d'action "Sécurité, Fragilité et Attractivité" en matière d'exonération de taxes et de redevances au bénéfice des commerçants directement impactés par les travaux de la place de la Station et du futur piétonnier en application du règlement qui est également soumis à votre approbation ce jour.

Les recettes de subventions s'élèvent pour leur part à 34,2 millions d'euros et diminuent de 1,4 millions, soit quasi -4 % par rapport à 2023.

Outre diverses écritures liées au plan Oxygène en fonction de la réalité des montants perçus (et donc des interventions de la Région), cette diminution peut notamment s'expliquer par la suppression du subside exceptionnel de 1,5 millions d'euros octroyé par la Région cette année dans le cadre de la crise énergétique connue en 2022 et 2023.

Les recettes de dette s'élèvent à 6,3 millions, soit 2,7 % du total des recettes hors prélèvements et augmentent de 200.000 € par rapport à cette année 2023.

Pour mémoire, ces recettes sont composées essentiellement des dividendes en provenance des intercommunales, des recettes de la concession du Casino transitant par la Régie foncière et des intérêts créditeurs sur comptes de placement.

Enfin, les recettes de prélèvement s'élèvent à 48,3 millions d'euros.

Pour mémoire, il s'agit essentiellement de la recette de la tranche 2024 liée au Plan Oxygène pour un montant escompté et prévu de 47,6 millions d'euros.

Notons que, conformément aux instructions régionales en la matière, cette recette du Plan Oxygène budgétisée ne tient pas compte des 25,7 millions pro-mérités que, même sans cette écriture revendicatrice, nous espérons bien pouvoir obtenir avant la fin du mécanisme Oxygène pour alimenter nos réserves et provisions au bénéfice des prochains exercices budgétaires. A voir donc si cette somme – comme je l'évoquais toute à l'heure – se confirme bel et bien en 2025.

Soyons conscients que si la Région nous permet bel et bien de bénéficier du total des 158 millions du Plan Oxygène annoncés pour Namur, nous pourrons mettre des sommes en réserve et combler nos déficits structurels jusqu'en 2029 seulement mais pas au-delà; toute chose, évidemment, restant égale par ailleurs.

Si par contre la Région continue de raboter ses tranches annuelles comme elle l'a fait jusqu'à présent et qu'elle devait ne pas nous restituer ces sommes, alors nos réserves seront épuisées bien plus vite, dès 2026 et notre déficit, à ce moment-là alors, sera net, sec, sans appel et sans mesure de compensation.

Pareil cas – vous l'imaginez – est inenvisageable au vu des dégâts qui s'en suivraient inévitablement en termes de réduction des services, des aides et des ressources humaines qu'un retour forcé à l'équilibre imposerait. Je le redis, avec gravité, les prochains gouvernements, quelle que soit leur composition, devront être au chevet des villes et communes.

Nos réserves ne nous permettront, au mieux et sous toute réserve de ne pas connaître quelconque nouvelle crise, de tenir qu'une législature maximum encore. Je veux néanmoins saluer une nouvelle fois l'existence même du Plan Oxygène et le soin apporté au Fonds des communes par le Gouvernement wallon.

Après les recettes, abordons le chapitre consacré aux dépenses ordinaires soit, pour mémoire, celles de personnel, de fonctionnement, de transfert, de dette et de prélèvement.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 107,5 millions d'euros, soit 41% du total de nos dépenses ordinaires hors dépenses de prélèvement et augmentent de 6,5 millions, soit +6,4% par rapport à cette année 2023.

Notons, et ce n'est pas anodin, que c'est 16 millions de plus par rapport à 2022 dont une

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 9/55

grande partie est justifiée par les multiples indexations salariales des dernières années. Ces indexations nous coûtent des millions (plus de 10 millions) supplémentaires chaque année, sans que nous ayons cependant un seul agent de plus.

Ces dépenses intègrent également tous les mouvements connus au niveau des engagements prévus au plan d'embauche, les départs à la retraite, les indexations salariales ou encore les évolutions de carrière ou les promotions mais aussi les économies telles que prévues au plan de gestion dans le cadre des mesures de non-remplacement.

Enfin, suite à la décision de décembre 2022, le budget 2024 prévoit également les moyens nécessaires pour le financement du second pilier de pension à hauteur de 1,6 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 43,7 millions, soit 16,6% du total des dépenses ordinaires hors dépenses de prélèvement et augmentent de 2,6 millions, soit +6,3% par rapport à 2023.

Au niveau des dépenses énergétiques, elles ont actuellement été maintenues au niveau de 2023 mais seront fort probablement ajustées à la baisse par voie de modification budgétaire si – et nous l'espérons tous – la baisse des prix continue à se confirmer l'année prochaine.

Au-delà des indexations de certaines dépenses et de certains contrats, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est également justifiée par quelques postes importants de dépenses fonctionnelles ou de nouveaux projets qui se mettent en place, j'en cite quelques-uns à titre illustratif:

- 500.000 € pour la mise en place des navettes urbaines en perspective du futur piétonnier et des travaux qui y sont liés;
- 455.000 € pour l'organisation des élections de 2024 aux différents niveaux de pouvoir en juin et octobre;
- 300.000 € pour les nouveaux contrats de maintenance du STI à l'issue de la période de garantie contractuelle;
- 230.000 € pour le contrat de gestion de BEP Environnement en raison du coût-vérité;
- 225.000 € pour de nouveaux contrats de marchés de services informatiques en raison de la difficulté que nous éprouvons de recruter certains profils;
- 100.000 € pour la mise en place du futur Espace Logistique de Proximité (ELP) dans la perspective justement des travaux du futur piétonnier;

Les dépenses de transferts s'élèvent, pour leur part, à 77 millions d'euros, soit 29% du total des dépenses ordinaires hors dépenses de prélèvement et augmentent de 2, millions d'euros, soit +3,2% par rapport à 2023.

Pour mémoire, les dépenses de transfert se répartissent essentiellement en quatre secteurs:

- la dotation au CPAS;
- les dotations à la Zone de Police;
- la dotation à la Zone de Secours;
- et enfin tous les autres subsides et soutiens essentiellement envers le monde associatif.

La dotation globale au CPAS représente 24 millions d'euros, soit 31% du total des dépenses de transfert et augmente de près de 600.000 € par rapport à cette année 2023, soit +2,6%.

Cette dotation dite "globale" intègre la dotation de base ainsi que la dotation spécifique au transfert du plan d'urgence pour 1,1 millions d'euros ainsi que celle relative au second pilier de pension.

Il est important de souligner que l'augmentation annuelle moyenne entre 2021 et 2024 pour le CPAS porte sur 9,25%. C'est énorme. Et c'est la démonstration par les chiffres du fait que nous avons tenu notre engagement d'être constamment au rendez-vous de la solidarité.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 10/55

Notons que la dotation est conforme à celle prévue au budget du CPAS tel qui sera voté dans ses instances incessamment sous peu. Et si le budget 2024 du CPAS vous sera présenté à l'équilibre et qu'il faut évidemment s'en réjouir, il faut aussi être lucide sur la situation à long terme qui s'annonce critique dès lors que l'équilibre est atteint, là-aussi, grâce aux réserves et provisions et que les projections quinquennales sont quant à elles déficitaires. Soyons lucides là-dessus, les réserves du CPAS seront épuisées fin de l'année prochaine.

A l'instar de ce que nous faisons depuis de nombreuses années, il conviendra que la prochaine législature nous soyons toujours tous au rendez-vous de cette solidarité pour permettre au CPAS de continuer d'assurer ses missions de base au bénéfice des plus fragilisés de notre société, sans que pour autant, comme l'y invite le CRAC, le CPAS ne soit exonéré de devoir lui aussi opérer des économies de fonctionnement pour garantir la soutenabilité de ses actions et des financements communaux.

La dotation de la Zone de Police représente, pour sa part, quasi 27 millions d'euros, soit 35% du total des dépenses de transfert et augmente de 860.000 € par rapport à 2023, soit +3,3%.

Il convient également d'ajouter la dotation spécifique " Namur Capitale" pour un montant total de 4,2 millions.

Enfin, il est important de souligner que le budget de la Zone de Police prévoit bien les dépenses relatives aux mesures de sécurité telles que présentées dans le cadre du plan d'action "Sécurité, Fragilité et Attractivité" pour l'engagement de quatre policiers supplémentaires afin de disposer de quatre brigades à pied URBAN pour les problématiques du centre-ville, de Namur et de Jambes (dont d'ailleurs une permanente au niveau de la gare de Namur), trois policiers supplémentaires encore pour créer une nouvelle équipe spécialisée dans le suivi, la gestion et l'encadrement des SDF et des toxicomanes et enfin les moyens pour renforcer les équipes pédestres lors du marché hebdomadaire dans le cadre de la problématique des vols à la tire.

Durant cette législature – je le disais toute à l'heure – nous aurons ainsi augmenté le cadre de notre Police locale de 30 policiers supplémentaires, du jamais vu en l'espace d'une législature et probablement une exception dans le monde des Polices locales mais incontestablement une nécessité et une volonté pour la sécurité des Namurois.

La dotation à la Zone NAGE représente 9 millions d'euros, soit 11% du total des dépenses de transfert et diminue de 470.000 € par rapport à 2023, soit quasi -5 %.

Cette diminution est à mettre en rapport avec la dernière tranche de refinancement par la Province telle qu'imposée par la Région et n'altère en rien les moyens affectés à la sécurité de nos citoyens ainsi que la capacité de la Zone à reconstituer légèrement ses réserves et provisions.

Notons que la contribution de Namur correspond à 31,5% du financement public de la Zone (les dotations fédérales s'établissent à 22,5% et encore, ce chiffre me paraît bien optimiste, les dotations provinciales à 32,8% et enfin les autres communes de la zone à 13,2%), ce qui fait de notre ville, le second contributeur public au fonctionnement de ce service de secours.

Les chiffres sont particulièrement révélateurs quant au financement du Fédéral et de l'éloignement de la fameuse clé de financement 50/50. Si le refinancement des communes doit être envisagé structurellement par la Wallonie, le Fédéral est aussi concerné par le refinancement des Zones de Secours qui permettrait d'alléger la part communale.

Avec une contribution, de sa part, couvrant entre 15 et 22% des coûts de la Zone, le pouvoir fédéral faillit à sa mission et à ses engagements financiers. C'est la raison, pour rappel, du procès que la Zone a intenté envers l'Etat, à l'initiative de la ville d'Andenne originellement, et que nous avons pu gagner en première instance. On verra ce que l'appel réservera comme sentence.

Enfin, les autres dépenses de transfert représentent 13,3 millions d'euros, soit 17% du total des dépenses de transfert et augmentent de 1,4 millions par rapport à 2023, soit quasi +12%.

Si en 2023, de nombreuses diminutions ont été consenties en matière de subsides par nécessité de réduire la voilure des dépenses, le budget 2024 intègre quelques majorations

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 11/55

importantes au bénéfice des ASBL dites "communales" pour couvrir une part des indexations salariales dès lors que ces ASBL assurent des missions communales dites "déléguées". Je parle ici de la Sonefa au bénéfice évidemment de la petite enfance, du CAC au bénéfice de l'animation de la Citadelle, de NEW au bénéfice de nos relations internationales, de l'OTN au bénéfice de notre politique touristique et enfin de Namur Centre-Ville au bénéfice de la dynamique commerciale.

Si nous n'avions pas consenti ces augmentations one shot pour amortir l'explosion des coûts de personnel en raison des nombreuses indexations salariales des 2-3 dernières années, la capacité d'action et de fonctionnement de ces outils s'en serait retrouvée gravement impactée puisque ces organes fonctionnent à enveloppes fermées. Et donc ce qui paie le personnel ne peut pas être disponible pour servir à l'exercice de leur mission.

Toujours en matière de subside, ces dépenses intègrent également les mesures prises vis-àvis des acteurs de la grande précarité telles que prévues dans le plan d'action 3Sécurité, Fragilité et Attractivité". Et je mettrai en exerque notamment:

- en matière d'aide alimentaire:
 - 56.000 € pour les Sauverdias, soit une augmentation de 50.000 €;
 - 35.000 € pour La Fourmi, soit une augmentation de 30.000 €;
 - 45.000 € pour Une Main Tendue, soit une augmentation de 25.000 €;
 - 33.600 € pour Saint Vincent de Paul, soit une augmentation de 25.000 €;
- ou encore en matière de renfort de l'accueil de jour:
 - 102.000,00 € pour La Croix-Rouge de Jambes, soit une augmentation de +100.000,00 € afin de renforcer le gardiennage du centre (55.000,00 €) et son encadrement (45.000,00 €);
 - 70.500,00 € pour Li P'tite Buweye, soit une augmentation de 66.500,00 € afin de renforcer le gardiennage de cet abri de jour accueillant quotidiennement entre 20 et +50 personnes précarisées.

C'est la première fois, chers collègues, face à l'urgence du terrain, face aux tensions grandissantes auprès des acteurs de l'aide aux grands précarisés, que nous sentons le besoin de débloquer de telles sommes sur fonds communaux, y compris pour des actions de gardiennage de ces endroits, afin que le réseau de prise en charge de l'urgence sociale ne vole pas en éclat.

Nous avons pris nos responsabilités. Nous espérons que ces acteurs, soutenus de manière conséquente par la Ville, pourront poursuivre leur indispensable mission avec davantage de sérénité et un maximum aussi d'efficacité.

Les dépenses de dette, quant à elles, s'élèvent à 34 millions d'euros, soit 13% du total des dépenses ordinaires (hors dépenses de prélèvement) et augmentent de 6,7 millions par rapport à 2023, soit +24%.

Cette augmentation facialement importante n'est, en réalité, nullement une surprise mais doit cependant être nuancée car en part propre (c'est-à-dire relevant strictement du budget communal et sans recettes liées), elle est limitée, en réalité, à 4,7 millions d'euros et elle s'explique par trois éléments principaux:

- 1. la hausse importante des taux en raison de l'inflation;
- 2. la consolidation de certains emprunts plus rapidement que prévu justement en raison de la hausse des taux pour éviter un effet d'emballement;
- 3. la concrétisation de nombreux projets en fin de législature. Le solde de l'augmentation concerne les aides Oxygène qui, pour rappel, se concrétisent sous forme d'emprunts à charge de la Ville pour 85% du capital emprunté.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 12/55

Et donc à chaque fois que nous faisons appel au Plan Oxygène, nous devons concomitamment emprunter pour rembourser et donc la charge de dettes augmente.

Il est également important de souligner que, même si les dépenses de dette augmentent, il faut noter que leur part relative (soit au regard de l'ensemble des dépenses) est de 13% pour Namur, soit en-dessous de la moyenne régionale pour les villes de plus de 50.000 habitants qui est estimée à quasi 15%.

Enfin, les ratios régionaux de contrôle de la dette, calculés par le Département de Gestion Financière selon les instructions du CRAC, restent toujours bons dès lors que le ratio du volume de la dette est aujourd'hui de 71,3%, soit largement inférieur aux 125 % autorisés par la Wallonie et le ratio de nos charges financières est aujourd'hui est aujourd'hui de 7,12%, soit là aussi, bien inférieur aux 17,5% autorisés par cette même Wallonie.

Si les charges de la dette augmentent, ce qui – je viens de le dire – n'est donc pas une surprise en soi en raison notamment de la hausse importante des taux et du Plan Oxygène, notons qu'elles restent donc actuellement pleinement sous contrôle à la fois au regard des moyennes régionales mais aussi des ratios régionaux autorisés.

A l'instar des dépenses en matière d'énergie, les projections de dépenses de dette devront toutefois être revues à la MB 1 et au plus tard à la MB 2 car elles ont été estimées sur base des taux connus et de la situation économique qui prévalait en automne, au moment où nous avons confectionné le budget mais qui depuis lors, se sont vus modifiés, les perspectives à long terme étant beaucoup plus réjouissantes avec des taux qui tendent à diminuer.

En conséquence, les projections de la charge de la dette doivent être considérées comme, finalement, le scénario le plus pessimiste comme nous l'indiquait notre Directeur financier lors d'une récente réunion de monitoring avec le CRAC, ce qui a d'ailleurs été confirmé par la Directrice du CRAC. Nous devrions donc avoir à cet égard une bonne nouvelle en MB1 de l'année prochaine.

Enfin, pour clôturer le chapitre des dépenses, celui de prélèvement s'élève à 21 millions d'euros pour 2024 et ces dépenses traduisent l'alimentation de la provision Oxygène pour l'avenir et pour autant que nous puissions obtenir les montants escomptés, ce qui ne fut pas le cas, pour rappel en 2022 ni 2023.

Venons-en maintenant au budget extraordinaire 2024, c'est-à-dire le programme d'investissement qui clôture notre législature.

Le budget extraordinaire s'élève à un montant total de quasi 100 millions d'euros (98 millions pour être précis) dont le mode de financement est le suivant:

- 40 millions par emprunt;
- 45 millions par subsides d'autres niveaux de pouvoir;
- 12 millions € par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire qui est, pour mémoire, alimenté principalement par les subsides de FRIC et les ventes de biens;
- et enfin, 1 petit million par intervention de tiers.

Cela fait plusieurs années que le recours à l'emprunt n'est plus la première source de financement et il faut s'en réjouir car l'intervention des autres niveaux de pouvoirs, singulièrement la Région (au travers notamment des programmes FRIC et PIV) et de l'Europe (au travers des fonds FEDER), permet à la Ville de maintenir un programme d'investissement ambitieux au bénéfice des citoyens mais aussi comme soutien à l'activité économique mais le tout, sans provoquer un emballement de notre dette communale.

Enfin, comme je le disais l'an passé, activer tous les moyens de financement des autres niveaux de pouvoir ou encore se séparer d'actifs dormants pour réinvestir les moyens au bénéfice de nouveaux projets, c'est aussi cela la gestion raisonnée et raisonnable des finances locales que nous appliquons depuis de nombreuses années.

Et même s'il s'agit de la dernière année de la législature, le programme des investissements reste important et comporte, comme chaque année, quelques doublons avec 2023 dans

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 13/55

l'hypothèse où les marchés correspondants ne pourraient pas être attribués avant le 31 décembre prochain.

Quelques éléments à épingler de notre maquette d'investissements pour 2024:

- plus de 7 millions pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et de la Maison des Citoyens;
- près de 18 millions pour les travaux du Stade des Jeux à la Citadelle et du Théâtre de Verdure;
- près d'un million pour les investissements dans l'informatique communale, en ce compris 150.000 € pour le dépouillement informatisé des prochaines élections;
- plus d'un million pour la modernisation de la flotte de véhicules communaux, plus respectueux de l'environnement;
- 1,7 million pour des travaux de mise en conformité de divers bâtiments communaux;
- 1,7 million pour la rénovation énergétique du bâtiment de la Porcelaine qui héberge les services de la Propreté publique;
- plus de 6 millions pour les premiers travaux du piétonnier, à savoir les rues Godefroid, des Croisiers, des Carmes et de Bruxelles ainsi que Golenvaux en zone 20;
- près de 16 millions d'euros pour des travaux d'entretien et de réfection de voiries, de trottoirs ou encore d'aménagement pour les cyclistes et cela dans tous les villages et entités du Grand Namur;
- près d'un million d'euros pour des équipements de parcours, jeux et mobiliers urbains;
- près d'1,5 million d'euros pour des projets d'éclairage public pour plus de sécurité et de convivialité;
- près de 4,5 millions pour des travaux dans les écoles communales ainsi que 560.000 € pour poursuivre leur informatisation;
- près de 6,5 millions pour des travaux d'égouttage et de gestion des eaux, poursuivant ainsi nos investissements post-inondations 2021 et destinés à améliorer notre résilience territoriale aux changements climatiques;
- plus de 3 millions pour les travaux dans les bâtiments sportifs dont 1,8 million pour la rénovation du bloc vestiaire, sanitaire et buvette du football de Naninne;
- une ultime tranche de 100.000 € pour les budgets participatifs;
- 100.000 € de contribution au réaménagement de l'entrée de la gare, côté Bomel;
- 300.000 € pour les travaux de piétonisation de la rue de Ponty;
- 1 million d'euros pour la réfection de la place du Bia Bouquet à Belgrade et de la place Godin à Salzinnes:
- et enfin, pour ne pas passer en revue toute l'annexe 14 qui est détaillée, j'épingle encore 10 millions pour le projet du pôle emploi de la Cité des métiers et de la Digital Factory portés en partenariat avec le Forem.

Pour clôturer cette partie relative aux investissements, il est également important de préciser qu'à l'issue de la législature, la balise pluriannuelle régionale d'investissements pour la période 2019-2024 est toujours respectée, avec une mise hors balise automatique notamment des investissements FRIC, UREBA, FEDER, PIV ou encore liés aux performances énergétiques de l'éclairage public comme la circulaire budgétaire le prévoit. Mais rien de plus, comme déjà expliqué en introduction, alors que nous aurions pu solliciter l'autorisation régionale pour bien davantage.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 14/55

Chers collègues, voilà qui clôture mon intervention sur le dernier budget de la législature.

Cette législature, nous avons connu un budget de transition puis des budgets de crise mais toujours des budgets responsables.

En six ans, nous sommes passés de l'équilibre à l'équilibrisme, sur un fil de plus en plus haut et de moins en moins solide.

L'année 2024 et les accords gouvernementaux qui seront issus des urnes devront – je me répète – tenir compte du nécessaire refinancement des villes et communes pour leur permettre de continuer à assumer leur rôle de premier service public de proximité pour les citoyens, leur rôle d'investisseur public pour le maintien d'infrastructures modernes et de qualité, leur rôle de protection de toutes et tous au travers des Zones de Secours et de Police ou encore des plus fragilisés via le CPAS mais aussi le rôle des Pouvoirs locaux au niveau de l'enseignement, de la culture, du tourisme ou encore du soutien à une activité commerciale et économique.

Toutes ces missions ainsi que les réponses aux défis sociétaux, aux défis environnementaux ne pourront être assurés qu'avec des financements pérennes et structurels complémentaires.

Si le budget 2024 n'est pas celui que j'avais rêvé en début de législature avec une situation financière pourtant assainie comme les projections l'envisageait, nous pouvons au moins collectivement nous féliciter d'avoir traversé les crises tout en ayant continué à assurer l'éclosion de nombreux projets, en ayant maintenu un service au public de qualité et une situation financière, certes très tendue mais avec des réserves et provisions qui permettront a minima de débuter la prochaine législature et nous l'espérons, de la terminer.

Prosper Crébillon l'a dit: "La réussite est toujours un enfant de l'audace".

Il nous faudra être audacieux, assurément et collectivement.

Je tiens à remercier particulièrement les services de notre Administration ayant œuvré à la confection de ce budget et de ses documents préparatoires; à remercier mes collègues, évidemment, pour les arbitrages effectués avec beaucoup de sens de la responsabilité et toujours avec sérénité.

Et je vous remercie, chers collègues, membres du Conseil, pour votre attention et reste, bien entendu, comme d'accoutumée, avec mes collègues du Collège communal, à votre entière disposition pour répondre à vos questions ou apporter les précisions ou éclaircissements que vous jugeriez utiles.

Merci à toutes et tous.

Je me tourne donc vers la salle pour savoir qui souhaite entamer la 1ère salve de réflexions et questions.

Madame Grandchamps, je vous en prie.

Mme P. Grandchamps, Conseillère communale Ecolo:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Nous souhaitons pointer dans ce budget une liste d'investissements et d'actions qui répondent aux objectifs qu'Ecolo poursuit de manière générale et dans cette majorité namuroise en particulier.

Le 1er objectif est de faire de Namur une ville plus solidaire.

Quelques exemples:

- des moyens humains et financiers complémentaires pour les matières sociales;
- intensification du travail dans les quartiers;
- renforcement des équipes de terrain;
- extension des activités sportives pour les jeunes;
- travail de prévention des drogues dans les écoles.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 15/55

Au total, c'est une dizaine de personnes supplémentaires et des moyens financiers complémentaires qui seront affectés à ces missions.

- c'est également, l'a dit, Monsieur le Bourgmestre, une augmentation des moyens importants pour l'aide alimentaire;
- moyens financiers complémentaires aussi pour la Maison d'accueil des Trieux, un projet important.
- renfort et sécurisation de l'accueil de jour des personnes en grande précarité.

C'est le 1er objectif.

Le second, c'est une ville plus écologique:

- plantation et aménagement de végétaux pour plus de 300.000 €;
- poursuite de la concrétisation du parc des Dames blanches;
- ouverture d'une halle maraîchère en plein centre-ville pour avoir des produits locaux de qualité:
- investissement pour anticiper et faire face au bouleversement climatique;
- concrétisation des travaux visant à réduire l'impact de potentielles inondations pour plus de 2 millions d'euros;
- aménagement de terre agricole pour le même objectif en concertation avec les agriculteurs, près de 400.000 €;
- mais aussi la préparation des travaux de demain par le lancement d'études hydrologiques;
- ce sont également des rénovations énergétiques de bâtiments communaux et autres actions sur ce plan-là;
- c'est de l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux:
- concrétisation du piétonnier avec une attention particulière pour les personnes à mobilité réduite, âgées grâce aux navettes électriques gratuites;
- des investissements pour la mobilité alternative;
- du balisage de chantier, par exemple.

C'est troisièmement une ville agréable et conviviale:

- aménagement de la gare, côté boulevard du Nord, par exemple, qui poursuit cet objectif;
- rénovation de l'éclairage public dans le centre-ville et hors du centre-ville
- réaménagement de la place du Bia Bouquet à Belgrade, magnifique projet, très complexe.

Nous rêvons d'ailleurs d'une réfection totale des lieux en agrandissant considérablement les espaces piétonniers. Il faut éviter un aménagement traditionnel, c'est-à-dire des routes autour d'un rond-point.

Nous soulevons également l'équipement de la nouvelle bibliothèque pour en faire un lieu accueillant dans la dynamique des tiers lieux.

4ème objectif, une ville à l'écoute des citoyens et des citoyennes. Ce budget concrétise des souhaits exprimés d'initiative par des citoyens comme la place Louise Godin demandé par le collectif "Salzinnes demain".

Il permettra aussi la mise en œuvre de projets des budgets participatifs précédents. Attention, il en manque un qui concerne le stationnement vélo.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 16/55

Le budget participatif, on l'a dit, qui avait été annoncé comme suspendu, sera bel et bien présent sous une nouvelle formule mais doté d'un budget inattendu de plus de 100.000 €.

Des investissements sont également prévus dans des écoles communales. Ils recoupent les 4 enjeux que je viens de citer:

- l'économie d'énergie par le remplacement de modules à Boninne,
- le remplacement de châssis,
- la reconstruction d'une école à Bouge qui doit être largement soutenue,
- l'aménagement de nouveaux locaux,
- la végétalisation de cours d'écoles réalisée et conçue avec les enfants.

Pour terminer, nous soulignons que nous retrouvons dans ce budget des réalisations concrètes à court terme mais également la préparation de notre ville aux enjeux de demain.

Ce budget 2024 a des accents écologistes forts tant sur le plan de la solidarité, de l'écologie, du bien-être des Namurois et Namuroises que la participation citoyenne.

Nous le soutenons bien évidemment. Je vous remercie.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Grandchamps pour votre intervention.

Madame Absil.

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Le Conseil de ce soir est invité à voter le dernier budget de cette législature. Le vote du budget est un rendez-vous annuel important de notre Conseil communal. Il pernet de dresser les perspectives budgétaires mais aussi de déterminer les politiques et les investissements à mener. S'agissant du dernier, le budget 2024 constitue également l'occasion de regarder un peu dans le rétroviseur et de prendre un peu de recul.

Dans l'ensemble des communes, la législature qui s'achève n'a pas été épargnée sur le plan purement budgétaire, c'est le moins que l'on puisse dire et Monsieur le Bourgmestre l'a déjà rappelé.

Le budget 2020 a été marqué par la crise sanitaire du Covid et ses nombreux impacts. Celui de 2021 a été impacté par les inondations qui ont touché de nombreuses communes dont Namur. Celui de 2022 par la guerre en Ukraine et celui de 2023 a dû tenir compte de toutes les conséquences de la crise énergétique: inflation importante, indexation des salaires, augmentation des taux d'intérêt, difficulté sociale accrue, etc.

D'année en année, les indicateurs sont, dès lors, passées au rouge. La recherche de l'équilibre budgétaire a constitué un exercice toujours plus difficile malgré les nombreux efforts et la gestion rigoureuse opérée lors des 15 dernières années.

Rappelons-le que par nos choix politiques, nous étions une des rares villes de Wallonie à avoir atteint cet objectif de saine gestion et d'équilibre structurelle.

Quelques aides d'autres niveaux de pouvoirs ont permis de respirer un peu. Le Collège a néanmoins dû faire des choix. Ces derniers ont toujours été dictés par la volonté que la Ville puisse continuer à assumer ses missions au service des citoyens namurois, à préserver l'emploi et à ne pas accroître la pression fiscale et à être au rendez-vous de la sécurité, de la solidarité et du défi énergétique.

Au niveau des dépenses obligatoires, les dotations au CPAS et à la Zone de Police ont été augmentées. Le budget 2024 doit se lire, au vu de ce contexte global, on savait qu'il serait encore un exercice difficile et douloureux.

Néanmoins, dans ce contexte difficile, il demeure primordial de pouvoir maintenir un cap et de

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 17/55

tracer des perspectives en continuant à investir pour répondre aux différents défis qui demeurent.

Dans cette perspective, dès le mois d'octobre, le Collège a présenté certaines mesures capitales dans le cadre de l'élaboration de ce budget en matière de sécurité, de cohésion sociale et d'attractivité commerciale, 3 défis majeurs actuels. Il s'agissait d'un plan d'actions et de soutien de plus de 2.3 millions.

Le groupe MR se réjouit de voir ces mesures se concrétiser dans le budget 2024 afin d'engager Namur toujours plus vers une ville apaisée, solidaire et attractive.

Ainsi 510.000 € sont consacrés au renforcement des effectifs policiers et mon collègue, Bernard Guillitte, a déjà parlé du budget de la Zone de Police.

Au niveau social, la Ville a souhaité réaliser un effort financier à hauteur de 130.000 € pour le secteur de l'aide alimentaire via les ASBL Les Sauverdias, La Fourmi, Une Main tendue et Saint-Vincent de Paul.

Des moyens importants ont également prévu pour le soutien et la sécurisation des structures d'accueil de jour des personnes fragilisées.

Enfin, le MR appuie une nouvelle fois sur les mesures importantes de soutien prises pour les commerces namurois afin notamment de répondre aux inquiétudes des commerçants concernant les impacts des travaux du futur piétonnier.

Nous affirmons en tant que libéraux que la transformation de notre ville ne se fera pas aux dépens de nos commerces mais bien en concertation avec celles et ceux qui rendent notre centre-ville si unique.

Le groupe MR tient par ailleurs également à souligner l'indexation des dotations aux entités para-communales (la Sonefa, Comité Animation Citadelle, NEW, Office du Tourisme, Namur Centre-Ville) afin de tenir compte notamment des indexations salariales subies par ces dernières et de l'implosion des charges et coûts.

Le groupe MR se réjouit aussi plus spécifiquement de la réinscription des budgets pour les travaux de rénovation du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure à la Citadelle ainsi que l'octroi d'un budget permettant d'acquérir un nouveau serveur pour les caméras situées à la Citadelle.

Un autre projet que nous voulons mettre en avant et c'est une 1ère à Namur. Un budget en 2024 a été dégagé pour enfin réaliser un parc canin. C'est une demande de nombreux citoyens.

En matière de voiries et d'équipements publics, je voudrais également exprimer notre satisfaction par rapport aux efforts budgétaires en 2024, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. C'est plus de 25 millions qui seront investis dans ces matières régaliennes au bénéfice de tous les Namurois. Nous le savons, c'est une des sollicitations les plus régulières lorsque nos citoyens s'adressent à nous.

En effet, les investissements 2024 vont permettre de faire passer à plus de 75% le taux de voiries entretenues, prévues au Plan voiries, initié en 2013 avec un montant de plus de 10 millions.

En parallèle, plus de 6 millions seront investis pour lancer l'extension de la piétonnisation de notre cœur de ville. A cela, s'ajoutent aussi plus de 6.500.000 € dévolus à l'entretien, à la réparation ou la création de nouveaux égouts dans le cadre du plan de renouvellement du réseau d'égouttage.

La Ville continue aussi d'investir dans l'éclairage public aussi bien dans nos villages que dans nos cœurs de ville. En 2024, 1.500.000, en partie subsidiés par le FEDER, y seront consacrés. Actuellement, nous économisons 50% de notre consommation historique grâce au plan LED.

Une 1^{ère} en Wallonie, le plan candélabres qui est en fait non seulement la mise aux normes électriques de nos plus anciens candélabres mais aussi et surtout, une campagne de vérification de leur solidité et stabilité.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 18/55

Voilà, je ne serai pas plus longue. Merci à tous les services communaux pour ce budget et merci en particulier aux services financiers qui travaillent tous les jours dans les chiffres.

Ce n'est une surprise pour personne, nous voterons favorablement cette proposition de budget qui clôturera cette législature mouvementée. Nous le faisons par conviction et avec le sentiment d'avoir tenu nos engagements dans la lignée de nos convictions politiques. Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Absil pour votre intervention. Qui d'autre souhaite alors aussi s'exprimer?

Personne de l'opposition? Je me tourne alors à nouveau vers la majorité. Oui, j'ai bien vu. Madame Klein.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Les Engagés souhaitent tout d'abord remercier les services pour le travail effectué. Il s'agit sans doute d'un des exercices budgétaires les plus difficiles, voire douloureux, de la législature.

Certes, le service ordinaire du budget initial 2024 est en strict équilibre mais on nous l'a expliqué, sans la ponction dans la provision au CPAS et le droit de tirage dans le Plan Oxygène de la Région wallonne, il en serait autrement.

En dépit d'une gestion prudente, réalisée tout au long de cette législature et des 2 précédentes, les finances de la Ville de Namur se sont dégradées ces toutes dernières années au gré des crises, Covid 19, inondations, crise énergétique, inflation, etc.

Dans ce contexte extrêmement difficile, Les Engagés tiennent à remercier le Collège de mettre tout en place pour préserver le personnel, celui de la Ville en 1^{er} et mieux, à la Ville de poursuivre son plan d'embauche.

Préserver l'emploi, c'est également le cas à la Police. Je l'ai déjà expliqué précédemment avec l'effort particulier que la Ville a consenti à l'égard de sa Police et spécialement pour le renforcement de la sécurité via l'accroissement des effectifs policiers sur le terrain, dans les rues.

Préserver l'emploi, c'est aussi le cas au niveau des entités paracommunales d'intérêt général. Le groupe des Engagés salue l'indexation des dotations communales qui tiennent compte des indexations salariales pour les 5 entités paracommunales d'intérêt général, à savoir: la Sonefa pour la petite enfance, l'Office du Tourisme, Namur Centreville mais également NEW (Namur Europe Wallonie) et le CAC (Comité Animation Citadelle) afin que ces A.S.B.L puissent maintenir leurs missions et leur personnel.

Dans le cadre du Plan Sécurité et Fragilité, Attractivité et principalement pour le volet fragilité, notre groupe reconnaît à sa juste valeur le soutien conséquent de la Ville à l'égard des A.S.B.L. dans les quartiers sociaux qui veillent aux besoins les plus élémentaires d'une population précarisée, parfois dans des conditions très difficiles, notamment pour leur sécurité.

Cette aide est à la mesure du travail exceptionnel fournit, en matière d'aide alimentaire par les Sauverdias, la Fourmi, Une Main Tendue et Saint-Vincent de Paul d'une part et au niveau de l'accueil de jour, d'autre part, par la Croix Rouge de Jambes et Li P'tite Buwèye, qui sont malheureusement confrontés à une recrudescence des violences.

Grâce au volet attractif, les commerçants qui jouent un rôle crucial dans la convivialité de notre cité, recevront eux aussi une aide notamment en guise de soutien durant la période des travaux du piétonnier.

A ce propos, les Engagés se réjouissent des premières concrétisations de l'extension du piétonnier. Les travaux de la rue de Bruxelles et de l'avenue Golenvaux, les parcours urbains et la mise en lumière du centre-ville, l'arrivée de la navette, le mobilier urbain et les parcours artistiques temporaires, pour égayer le centre-ville pendant les travaux, etc.

En matière de mobilité douce toujours, nous attendons avec plaisir la création d'un réseau de

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 19/55

sentiers en rive gauche de la Meuse, la réalisation d'itinéraires cyclables à Jambes, Belgrade, Flawinne, Suarlée et Temploux, notamment.

Les navetteurs apprécieront quant à eux l'aménagement de l'entrée nord de la gare, en partenariat avec la SNCB et le SPW.

Dernier petit commentaire en matière d'extraordinaire et à titre peut-être un peu plus personnel et surtout au nom de tous les Belgradois et Belgradoises, je souhaiterais remercier le Collège d'avoir budgété l'aménagement de la place Do Bia Bouquet qui fait l'objet de projets et d'espoirs de rénovation depuis les années 1970 et pour laquelle j'ai plaidé de nombreuses fois ici même et en Commission, réalisant même l'an dernier, une enquête auprès des riverains et des riveraines, sur laquelle on peut toujours s'appuyer pour émettre les premiers projets.

Tous comme les Belgradois, les Salzinnois et les Salzinnoises se réjouiront aussi d'une place plus conviviale à l'avenir.

Merci au Collège pour tout cela et merci pour votre attention.

Nous voterons évidemment favorablement.

Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame la Cheffe de groupe.

Monsieur Lemoine.

M. J. Lemoine, Chef de groupe DéFI:

Merci Monsieur le Président.

Mes Chers Collègues,

En analysant ce budget, je me souviens de ceux sur lesquels s'est porté le même exercice, les années précédentes.

Je me souviens de notre inquiétude unanime quant à l'avenir, à ce qu'il nous réserve et à son caractère particulièrement incertain. Je m'en souviens et je me dis que, finalement, un an plus tard, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés.

Force est de constater que les défis mondiaux ne se calment pas. Là où nous pensions la paix sur la bonne voie, la guerre a repris relativement son cours. Là où nous pensions que le terrorisme était une histoire presque lointaine, il revient au galop. Là où nous voulions plus d'unité, l'un de nos enjeux principaux sera de nous rassembler dans un pays emprunt de tentations nationalistes et de division.

Mais il y a une chose que j'aimerais conserver dans mon allocution d'il y a un an, celle de l'optimisme.

Si nos civilisations sont capables du pire, elles sont aussi celles qui ont construit des jours meilleurs. Je m'efforce toujours de croire à ce rebond, ce regain qui survient, qui fait que l'on se relève plus fort de sa chute et que l'on évolue en tentant résolument de nous améliorer.

Force est de constater que ces crises, même avec beaucoup de difficultés (vous l'avez dit), nous les traversons.

Pour arriver à cela et sans entrer des dans considérations électoralistes, deux mots seront les fils conducteurs de mes recommandations face à ce budget: prudence et sagesse.

Permettez-moi, avant d'entrer dans le vif du sujet, de tout d'abord remercier chaleureusement les services de la Ville pour les documents précieux qui laissent l'opportunité à chacune et chacun des Conseillers de notre assemblée de se livrer à cet exercice avec rigueur et précision.

Concernant le résultat de l'exercice propre de 2024, il montrera un résultat à l'équilibre même avec un boni, vous l'avez dit, de 200.000 €. Évidemment, ce résultat est clairement à nuancer puisqu'il est obtenu grâce aux recettes de prélèvement pour un montant de 48 millions, dont

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 20/55

47 sont en provenance du droit de tirage du Plan Oxygène de la Région wallonne, que nous saisissons jusqu'à sa tranche maximale: 21 millions en fonds de réserve mais 25 millions toujours manquants, des exercices précédents que j'espère de tout cœur, nous pourrons percevoir de la Région dans un avenir proche.

Je vais vous le dire: cela m'inquiète. Cela m'inquiète car je constate que notre commune n'emprunte plus pour investir mais bien, depuis plus de 2 ans, pour fonctionner.

Nonobstant ce Plan Oxygène, notre Ville présenterait un déficit structurel de 27 millions d'euros. Certes, cela est beaucoup moins que dans d'autres grandes villes de la Wallonie, comme Liège, Mons et Charleroi, mais tout de même.

Nous ne tiendrons pas comme cela des années. Il ne faudra pas 5 ans (peut-être un petit peu plus) à notre Ville pour se retrouver totalement et dangereusement dans le rouge, incapable de fonctionner sans solution alternative d'ici là.

Dans ce contexte si particulier, vous comprendrez aisément que pour un groupe de l'opposition, l'exercice de la critique est complexe. Complexe car nous savons que ce n'est pas un choix de la majorité non plus, confrontée à des événements exogènes importants, dus aux crises successives qui ne donnent pas vocation à de grandes folies à l'avenir.

Cela m'inquiète d'autant plus qu'en tant que benjamin de cette assemblée, j'ai bien conscience que c'est ma génération et la suivante qui paieront l'addition et que cette dernière ne verra sans nul doute pas de recette supplémentaire puisque ces emprunts ont vocation, je l'ai dit, à majoritairement fonctionner et non à investir pour notre avenir.

Passons aux recettes de notre Ville, sur lesquelles je voudrais tout de même émettre quelques observations.

Le total des recettes de l'exercice propre, vous l'avez dit, s'élève à 283,9 millions d'euros. Elles sont donc en augmentation de 18,9 millions, soit plus de 7,5% par rapport à la seconde modification budgétaire (MB) passée il y a un mois seulement.

Outre les recettes de prélèvement dont je viens de parler, notamment avec le Fond Oxygène, 20% proviennent du précompte immobilier, presque 17% proviennent de l'additionnel à l'impôt des personnes physiques (IPP), 8% de taxes et de redevances supplémentaires. Il est clair, à la vue de ces chiffres et du ressenti au sein de la population, qu'il est tout de même cher de vivre à Namur. Si j'ai conscience du fait que ce précompte immobilier était en nette diminution de 6%, au cours de l'année 2021 (expliquée par la reprise par le SPW Fiscalité de la compétence du précompte immobilier), vous vous êtes bien rattrapés depuis lors et notre additionnel à désormais retrouvé sa normale, c'est-à-dire très voire sans doute un peu trop élevé.

Je remarque cependant que ces additionnel à l'impôt des personnes physiques diminuera de 13% par rapport à la MB2. J'aimerais le saluer, même si cela n'est dû qu'à des prévisions macro-économiques du SPF Finances, mais à la vue de l'augmentation de 44% de ces additionnels, lors de la MB2, je resterai très nuancé.

S'il faut toute raison garder, aucun service supplémentaire à la population et aucune dépense plus élevée, cela ne peut, en général, être consenti sans la création de nouvelles perceptions. Certaines de ces dernières nous semblent, dans ce contexte, un petit peu déplacées.

La classe moyenne rame et pourtant c'est elle qui est le rouage central de notre société, qui fait que la solidarité est encore possible et finançable, que nos indépendants et commerçants – oh combien indispensables dans le centre et ailleurs – tournent. Si tout devient complexe dans les finances de notre Ville, le portefeuille de cette classe moyenne et de ces indépendants lui aussi se réduit peu à peu dangereusement.

Lorsque je vois que les recettes liées aux horodateurs et aux cartes riverains explosent également, et ce notamment grâce aux nouvelles scan-cars, je me dis que c'est un peu déplacé. 4,3 millions d'euros, c'est ce que cela rapporte. Vous avouerez que cela ne poussera pas spécialement nos concitoyens à réinvestir fréquemment le centre-ville et ses commerces, alors qu'il en a urgemment besoin.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 21/55

Par contre, je tenais à saluer particulièrement les gestes qui seront faits à nos commerçants dans l'année à venir, au sein de notre fiscalité locale.

Je sais que cela est dû aux années difficiles, que ces derniers seront amenés à connaître avec les travaux issus du piétonnier. Je sais aussi que cela passe parfois très mal, après les crises successives qui ont placé le couteau sous la gorge à plus d'un. Mais il faut souligner, selon moi, cette prise de conscience. Moins 10 millions sur les taxes sur les enseignes, moins 11 millions sur les taxes sur le droit de terrasse, moins 26 millions de taxes sur la gestion des déchets pour les commerces et les professions libérales, moins 50.000 euros de parking, dû à la gratuité de celui de l'Hôtel de Ville le samedi.

Tout est loin d'être parfait mais ces efforts témoignent d'une vision que, je l'espère, vous partagez: notre Ville n'est et ne sera rien sans ses commerces, sans son attractivité commerciale et sans ses indépendants. Une ville qui brille, c'est une ville économiquement florissante aussi. Vous vous devez d'être au rendez-vous du soutien qui leur est légitimement dû.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires de notre Ville, elles s'élèvent à 283,7 millions d'euros, soit 7,5% supplémentaires (ou 20 millions d'euros), par rapport à la MB2 de 2023. Un peu moins d'un tiers de ces dépenses sont dues à elles seules aux dépenses de personnel, soit 107,5 millions d'euros. Près de 44 millions d'euros sont dus, eux, aux dépenses de fonctionnement, soit également 6,5% par rapport à la MB2 de 2023.

Pouvez-vous m'expliquer ce nouvel écart, assez conséquent, en moins d'un mois?

C'est donc plus de la moitié de nos dépenses qui passe par notre personnel et notre fonctionnement, en nette augmentation due respectivement à l'index extrêmement important des salaires ces dernières années, dû à la conjoncture actuelle, indispensable et pourtant insoutenable pour les finances de notre Ville et à l'explosion des coûts des matières premières qui s'est légèrement calmée ces derniers temps et, je l'espère, durablement.

Il n'empêche: ce sont 5,5 millions rien que pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments communaux, près de 10 millions pour la propreté publique plus que jamais indispensable, 2 millions pour l'éclairage public. Vous nous disiez que cela serait très certainement revu à la baisse. Je l'espère et je vous encourage à poursuivre les efforts déjà conséquents pour diminuer ce type de dépenses en énergie, en penchant vers des solutions plus durables, comme ce fut le cas en remplaçant nos ampoules d'éclairage par de la basse consommation et en isolant un maximum les bâtiments pour accroître ces éventuelles futures diminutions.

Des phénomènes extérieurs, encore, sur lesquels la Ville n'a pas d'action, ne peut rien faire sinon entériner et payer l'addition.

Si la Région intervient, le Fédéral moins et les pouvoirs locaux assument une fois encore des enjeux qui les dépassent mais les impactent tellement durement.

Pourtant, vous le disiez en Commission Monsieur le Bourgmestre, la Ville continue à engager, avec des critères plus restrictifs certes mais elle reste dans une lignée d'évolution et d'amélioration de ses services. Je le salue mais je ne peux que vous encourager à rester très raisonnables sur cette volonté.

Sur les dépenses de transferts, de 77,3 millions d'euros vers, majoritairement notre CPAS, notre Zone de Police et notre Zone de Secours mais également les A.S.B.L. qui sont présentes sur notre territoire, je souhaiterais m'arrêter rapidement en particulier sur notre CPAS.

Entre 2021 et 2024, le budget initial de notre CPAS a augmenté de 27,7% soit de plus de 5,2 millions d'euros, pour une évolution moyenne annuelle de 1,7 million d'euros. Les plus grosses augmentations ont eu lieu lors des années 2022 et 2023, soit le Covid, l'après Covid, la guerre en Ukraine et les indexations qui s'en sont suivies. Je sais que notre CPAS assume de plus en plus de missions, dues à l'augmentation de la précarité partout sur notre territoire en Wallonie. Mais plus que jamais, je vous invite à vous poser la question de l'efficacité de nos processus de réinsertion professionnelle. J'aimerais vous entendre sur la part du budget qui y est dédiée. Ce doit être l'une de nos grandes priorités. Nous devons être là en cas d'incident au cours d'une vie, je reste et mon groupe reste intimement convaincu que c'est la remise au

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 22/55

travail qui fera diminuer la précarité et les enjeux qui en découlent.

Sur les autres dépenses de transferts et notamment les A.S.B.L., je voudrais revenir sur un propos que j'ai tenu l'année dernière. J'avais été un peu choqué de voir que, parallèlement aux dépenses liées au curatif, c'est-à-dire l'action sociale qui augmentait (ce qui est toujours le cas), vous aviez fait le choix l'année dernière de diminuer les subsides qui allaient à la petite enfance et ceux notamment à destination de la Sonefa.

Je suis extrêmement rassuré et heureux de voir que ce n'est plus le cas cette année. 500.000 € supplémentaires seront investis dans nos crèches, pour un budget total annuel de 2,6 millions d'euros. Je vous félicite très sincèrement. Un euro dans l'éducation et la petite enfance aujourd'hui, c'est 15 euros de moins dans le social de demain. Si les efforts sont encore longs et qu'il faut plus que jamais privilégier le préventif au curatif, vous avez répondu au 1^{er} rendezvous que je vous avais fixé, celui de la future génération.

Les associations qui luttent contre l'addiction sont plus que jamais indispensables et ne verront par particulièrement leurs subsides augmenter. Je le regrette alors que nous savons qu'il s'agit d'une demande insistante de la part de nos commerçants et de nos concitoyens, particulièrement du centre. C'est donc le rendez-vous que je voudrais vous fixer l'année prochaine, espérant pouvoir avoir l'honneur à nouveau de m'exprimer au sein de cette assemblée. Une lutte plus accrue contre l'addiction, via la prévention et nos instances associatives locales.

Les fabriques d'église bénéficieront aussi d'un budget conséquent, qui ne subit pas de baisse majeure. Je vous invite à la concertation et au raisonnable, à la vue de l'état de nos finances et de la responsabilisation que nous devons faire entendre aux fabriciens.

Sur la culture, certaines institutions seront heureuses de leurs subsides, d'autres moins. Je pense notamment, pour faire un petit zoom, au théâtre Jardin Passion, pour qui la situation devient de plus en plus complexe alors que ses acteurs, sans mauvais jeu de mots, s'investissent plus que jamais pour faire vivre notre vie culturelle namuroise.

Un dernier mot sur les dépenses extraordinaires du budget de 2024. Le total des investissements s'élève à 98 millions d'euros, pour les projets extraordinaires. Dans les projets majeurs, nous savons que près de 18 millions seront octroyés à la citadelle, pour la rénovation notamment du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure. Je salue cet investissement, tout comme je salue l'ensemble des investissements dans notre patrimoine qui est important et le symbole que cela constitue: préserver notre histoire.

Je reste très perplexe de voir que seulement 65.000 € iront en direction de nos piscines. Elles sont manquantes sur notre territoire. C'est donc problématique et très décevant pour nos écoles et l'ensemble de notre population qui méritent des piscines communales dignes de ce nom, dans une ville capitale, lorsque nous savons que la Cité des Métiers bénéficiera, elle, de 10 millions d'euros pour ses travaux. J'aimerais, à ce sujet, vous entendre sur les détails de cette dépense extrêmement conséquente.

Sur ces 98 millions d'euros, 44 millions proviendront de subsides divers. La part communale reste donc importante à financer, 39 autres millions proviendront d'emprunts divers et 12 millions du fond de réserve.

Loin de moi l'idée de sombrer dans la morosité. Une ville a besoin de projets pour évoluer et se rendre attractive sur le long terme, pour reste vivante, dans une période qui ne se destine plus souvent à penser sur le long terme. Pourtant, il le faut.

Cependant, nous le savons, si la Ville était une entreprise, elle courrait vers une faillite certaine et à contre-cœur assumée. Elle n'en est pas une mais il est parfois bon de s'inspirer de ce fonctionnement pour comprendre les critiques de nos concitoyens et s'en inquiéter.

C'est pourquoi, comme dans toutes entreprises solides, montrons-nous audacieux. Mais pour revenir à mes propos initiaux, faisons-le avec prudence, sagesse et réalisme. Regardons à chacune de nos dépenses, tout comme nos concitoyens le font. Vos enfants, dont je fais partie, devront payer une note élevée que nous devons, avec raison et autant que possible, limiter.

A la vue des efforts fournis mais des efforts qu'il reste à fournir, nous nous abstiendrons sur

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 23/55

ce budget initial 2024.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Lemoine.

Oui, Monsieur Seumois.

M. F. Seumois, Conseiller communal PS:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

C'est vrai qu'en l'absence de José Damilot, on s'est permis de prendre la parole mais vous verrez que le souffle de mon camarade José n'est jamais loin.

A la lecture des grandes lignes de ce budget, dont les éléments marquants seront abordés par mon voisin et camarade Fabian Martin, je retiens deux éléments essentiels à savoir: l'effet persistant de l'inflation, tant en dépenses qu'en recettes et évidemment la manne du Plan Oxygène octroyée par le Gouvernement wallon sous l'égide du Ministre socialiste des Pouvoirs locaux, qui permet de préserver l'équilibre de cette épure.

En résumé, on a des dépenses et des recettes courantes et ajustées car, comme expliqué, fini les prévisions de l'IPP calculées sur 14 mois, des dépenses et des recettes impactées par l'inflation et quelques fois par des facteurs extérieurs.

Mais cela, comme vous l'avez expliqué, débouche sur un déficit abyssal: 27 millions d'euros. Ce n'est pas rien, s'agissant d'un budget relatif à un fonctionnement courant, 10% comme vous l'avez indiqué tout à l'heure.

Alors est-ce grave docteur? Oui sans doute. Pour autant, on ne sent pas de panique particulière. On a même un peu le sentiment que l'on se dit: "27 millions de déficit, qu'à cela ne tienne, on puisera dans le Plan Oxygène et éventuellement les suivants". Pour rappel, ce plan a la forme d'un emprunt, pour l'essentiel, dont les charges d'intérêt ne nous seront facturées qu'à partir de 2041, mais dont la charge nette s'élève déjà aujourd'hui à plus de 2 millions.

La dette augmente de façon significative, au travers de cette opération mais aussi à cause des relèvements des taux d'intérêt. Vous nous concèderez avoir mis l'accent sur ce point depuis plusieurs années mais, à l'époque les taux étaient tellement bas voire négatifs, que souvent vous nous disiez que notre groupe noircissait exagérément la situation.

Cela dit, on ne sent pas d'inquiétude particulière, comme je l'ai dit. Lors de la discussion de la MB2 déjà, vous sous-entendiez à demi-mot attendre un nouveau mécanisme de soutien de la Région.

Notre groupe (et l'ensemble de notre parti) est bien conscient de la problématique budgétaire générale des pouvoirs locaux wallons, mais de là à attendre que l'impulsion vienne d'en haut ou des prochains gouvernements qui devront être au chevet de nos communes, comme vous le disiez, (et ils le seront sans aucun doute), ce serait une erreur grave que d'attendre et cela risquerait de nous revenir comme un boomerang car il nous semble que la Ville aussi devra participer à l'effort. Est-ce qu'elle le fait? Vous comprendrez, Monsieur le Bourgmestre, que le sentiment exposé n'est pas forcément partagé.

Après relecture du Plan de gestion 2023-2027, un plan qui ne faisait pas mystère de la détérioration de la situation financière, le Département des Finances avait proposé quelques pistes concernant notamment les recettes mais qui n'ont pas forcément été retenues, si ce n'est celles d'indicateurs externes, chargés de revoir à la hausse des revenus cadastraux sous évalués, une majoration des infractions horodateurs et une taxe sur les surfaces commerciales vides.

En dépenses, classiquement, on avait repris le non-remplacement de 25% des départs à la retraite et des économies forfaitaires en dépenses de transfert et de fonctionnement.

Le budget 2024 ne traduit pas vraiment ces décisions. Les dépenses concernées connaissent

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 24/55

même de nouvelles hausses significatives. Il est donc peu probable que ce Plan de gestion apporte un début de réponse à ces déficits. Étant persuadé que la première mission de la nouvelle majorité sera de réécrire un nouveau Plan de gestion, il y a une autre décision qui certes n'était pas à vocation budgétaire mais dont vous me permettrez de penser que les effets pouvaient avoir (je dirais même "auraient dû avoir") un effet budgétaire certain: c'est le schéma de structure.

Pour mémoire, ce dernier a été approuvé 2012 et il disait, je cite: "Le schéma de structure examine la situation actuelle (c'est-à-dire celle de 2012) et propose des pistes pour encadrer son avenir à l'horizon 2025". 2025, c'est après-demain donc vous me concèderez que l'on peut considérer être proche de 2025. Que disait-on, dans ce schéma de structure? On y évoquait des enjeux comme l'évolution de la population, des logements à prix abordables, une ville qui préconise la concertation et la participation au départ de chaque projet d'urbanisation – un petit clin d'œil – une ville où il est aisé de se déplacer. Nous avons déjà eu de nombreuses occasions de le dire mais vous ne m'empêcherez pas de retaper sur le clou: s'agissant de la population, le schéma de structure était basé sur les perspectives du Bureau du Plan qui tablait sur près de 122.000 habitants en 2025 et la Ville, dans sa grande sagesse, estimait "119.000 habitants est une hypothèse de travail réaliste". Résultat: au 1er janvier de cette année, nous étions 113.288 habitants. Près de 6.000 habitants en moins que vos estimations. Pour ceux qui se demanderaient le rapport avec le budget, 60% des habitants sont des contribuables potentiels à l'impôt des personnes physiques, 40% d'entre eux au précompte immobilier. C'est un potentiel de plusieurs millions qui nous échappe.

Sur le plan quantitatif, on est très loin d'atteindre les objectifs de démographie fixés. D'aucun diront que la population a quand même un peu augmenté. C'est vrai mais si l'on creuse l'analyse par tranches d'âges, celle-ci révèle quelque chose d'encore plus interpellant, c'est que le petit solde positif ne s'obtient que grâce à la tranche d'âges des plus de 65 ans. Les tranches d'âges de 0 à 20 ans et de 20 à 65 ans sont en recul.

A titre d'exemple, depuis 2007, depuis votre arrivée au pouvoir, la part des plus de 65 ans est passée de 17,3% à 20,9% malgré, si j'ose dire, les événements vécus depuis.

Les optimistes diront que l'espérance de vie a sans doute augmenté, les réalistes diront que les jeunes et les personnes en âge de travailler ne trouvent pas leur place à Namur.

J'ajoute que selon le SPF Finances, le revenu moyen des Namurois est l'un des plus bas de l'arrondissement avec 33.000 €, alors que plusieurs communes sont au-dessus des 40.000 €. Cette donnée conforte l'étude qui nous avait été présentée il y a quelques années, à savoir que le revenu médian des Namurois se situe sous celui de la Wallonie, alors que le taux de chômage, lui, est supérieur à celui de la Wallonie.

Aussi, il y a lieu de relativiser un chiffre du budget mais vous l'avez fait. Donc je ne m'éterniserai pas là-dessus: c'est de considérer l'IPP qui avait été versé sur 14 mois en 2023. On peut considérer l'IPP comme une recette qui découle directement des salaires et des retraites et qui constitue sans doute le meilleur baromètre de l'état de santé financière des Namurois. Outre le chamboulement de 2023 et le Covid de 2020 à 2022, une comparaison parait réaliste à faire entre celui de l'année 2019 (avant Covid) et celui de 2024 avec un retour à 12 mois de liquidation de l'IPP. 39 millions en 2019, 47,3 millions en 2024, soit plus 8 millions, une augmentation de 21% en 5 ans, un écart substantiel à première vue. Encore faut-il que la prévision se vérifie car, dans le passé, on sait que les mauvaises surprises ont été plus nombreuses que les bonnes. C'est Noël, tous les rêves sont permis.

Sur la période 2019-2024, selon les prévisions du Bureau du Plan d'il y a quelques jours, l'indice des prix à la consommation augmentent de 24,17%. Si des conventions prévoient des formules de liaison des salaires à l'index, cela ne comble jamais le manque à gagner des hausses des prix. Donc l'augmentation de la recette IPP constitue à peine un rattrapage partiel. Au passage, sur la même période, les charges de personnel à la Ville auront augmenté de 39%, alors qu'à ma connaissance, il n'y a pas eu de révision générale des barèmes. Le chiffre attendu de 47,3 millions n'est pas aussi encourageant que cela pourrait paraître.

Maintenant, j'imagine que certains doivent trouver cette réflexion bien éloignée du sujet à l'ordre du jour. Je ne le pense pas. Je suis même absolument convaincu du contraire. Dans

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 25/55

sa réplique de la MB2 aux remarques selon lesquelles la Ville devrait, elle aussi, faire un effort, Monsieur le Bourgmestre n'avait pas exclu d'actionner le levier fiscal, c'était une hypothèse que l'on avait déjà annoncée précédemment, qui ne s'est jusqu'à présent pas vérifiée mais peut-être allons-nous trop vite. Est-ce encore évitable? Je n'ai évidemment pas la réponse mais force est de constater que nos marges de manœuvre sont limitées.

Réduire la dépense, c'était prévu dans le Plan de gestion mais ce n'est pas le chemin emprunté jusqu'à présent. Augmenter les recettes sans toucher les Namurois, ce n'est possible qu'au travers d'une augmentation significative des contribuables, un objectif fixé dans le schéma de structure mais qui est très loin d'être atteint. Ce sera sans doute une question à laquelle il faudra impérativement répondre: pourquoi Namur ne séduit-elle pas, malgré les mannes investies? Le nombre et le prix des logements? Le coût des taxes et impôts? La sécurité? La mobilité? Le phénomène de drogue? Ce n'est pourtant pas faute de ne pas avoir investi mais sans doute que les investissements auraient-ils pu être plus ciblés, plus axés sur les besoins des Namurois.

Une vitrine, c'est important mais le contenu de la boutique, bien plus encore.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Seumois ou Monsieur Damilot, c'est selon l'auteur.

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Monsieur le Président.

Nous voici arrivés au dernier budget de cette législature. Vous l'avez dit vous-même, ce soir vous nous soumettez, pour la dernière fois de cette législature, cet acte de prévisions et d'autorisations qui traduit en chiffres la vie courante de notre commune et la volonté politique de votre majorité de poursuivre ses projets d'investissement.

C'est l'occasion pour nous, avec ce dernier exercice, de regarder dans le rétroviseur, de prendre en considération le contexte actuel difficile et d'envisager l'avenir.

Il est utile de rappeler que les pièces fournies ce jour et celles qui ont précédé constituent une importance particulière dans la vie communale. C'est en effet un acte politique, je l'ai dit, et les auteurs que vous êtes, in fine dans un corps élu démocratiquement, constituent la traduction financière des priorités de développement et de gestion de votre majorité communale.

Aujourd'hui, le contexte nous pousse à devoir prendre des positions difficiles et vous devez prendre des positions difficiles. Les pouvoirs locaux doivent faire face, vous l'avez dit, à une situation budgétaire très compliquée alors même qu'il leur est demandé de toujours faire plus. Ces difficultés financières sont en grande partie dues au transfert de charges de l'état fédéral, dans ses politiques de sécurité et d'aide sociale et à la situation du fond de pension des agents communaux et ont encore été aggravée par les 3 crises successives que nous avons connues au cours de la mandature écoulées: la pandémie du Covid 19, les inondations et les conséquences de la guerre en Ukraine, notamment aussi au niveau des prix de l'énergie.

Vous n'entendrez pas dans notre bouche ce soir quelque expression qui viserait à occulter ces crises. Nous avons été à vos côtés, il faut le redire: je pense que vous avez été à la hauteur et je pense aussi qu'il faut dire les difficultés réelles que vous avez dû affronter. Vous n'êtes d'ailleurs pas les seuls. D'autres communes ont, elles aussi, dû faire face à ces situations, parfois avec une photographie encore plus grave, des budgets encore plus graves. Mais nous avons été à la hauteur.

C'est l'occasion aussi aujourd'hui de redire merci à l'administration, merci aux services et aux associations qui ont été sur le terrain pour leur partenariat et leur collaboration dans ces moments difficiles.

Les communes éprouvent des difficultés à boucler leur budget et Namur n'échappe pas à la règle.

En atteste, avec près de 284 millions d'euros de recettes et de dépenses, un service ordinaire

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 26/55

je n'ai plus envie de dire en stricte équilibre mais plutôt un service ordinaire funambule, comme vous l'avez vous-même exposé dans votre photographie.

Un boni totalement artificiel de 206.000 €, même si cela fait rêver, à nuancer avec les explications que l'on a pu avoir lors de votre Commission, avec une ponction dans les provisions du CPAS, une alimentation des provisions et surtout un rapatriement de près de 48 millions, via le droit de tirage dans le Plan Oxygène, il faut le souligner.

Le budget revêt toujours une importance particulière. C'est une des principales prérogatives des Conseillers que nous sommes. Nous devons prendre conscience que celui qui est proposé ce jour et ceux qui suivront, quelles que soient les majorités (pour reprendre vos termes) en place, ne seront à l'équilibre que grâce au Plan Oxygène dans un premier temps et peut-être d'autres plans qui suivront. Vous l'avez signalé, Monsieur le Bourgmestre, pas pour l'éternité mais avec déjà des difficultés en 2028 ou 2029 au mieux et peut-être même avant au pire. Sans compter naturellement sur ce plan qui viendra alourdir la charge, il faut le rappeler, plus lourde d'année en année, de notre dette puisque c'est un prêt. Il faudra le rembourser, même si l'apport de la Région reste non négligeable.

Je l'avais dit et ne manque pas de le souligner encore aujourd'hui: pour ne pas sombrer dans la démagogie nocive, on ne peut vous rendre responsables de la conjoncture. La majorité des villes et des communes connaissent ces difficultés.

Cela étant, la question des choix politiques que vous avez posés dans cette législature et même avant, puisque cela fait quand même 18 ans que vous avez la même majorité et que vous êtes aux manettes de cette ville, doit être questionnée. C'est aussi sain, me semble-il. C'est aussi notre rôle, celui d'une démocratie locale, que de pouvoir aussi rappeler aux responsabilités de chacun.

Les choix que vous avez posés ont naturellement affectés et affectent également les difficiles orientations à prendre ce soir et celles des prochaines années, dont certaines sont encore difficiles à suivre pour notre groupe.

Tout d'abord, les questions d'opportunité de certains (et le mot est choisi volontairement) de vos projets. Certains de vos projets, cela veut bien dire ce que cela veut dire: ce ne sont pas tous vos projets. Nous ne reviendrons pas en détails sur ceux-ci mais davantage que des fantômes, ils transparaissent encore aujourd'hui et pour de nombreuses années, dans la maquette budgétaire, sous nos yeux ce soir. Nous devons dès lors partir de ce postulat et nous devrons partir de ce postulat pour envisager l'avenir.

Il est aussi question de notre personnel. Vous l'avez dit, sa charge est immense. Les indexations, vous n'y pouvez rien, on a dû suivre également à l'instar des crises et le suivi des dépenses du personnel alourdissent aussi les ratios, les 43,5%. On a pu avoir les explications. La question en tout cas se pose chez nous de la satutarisation. On en a parlé lors de votre Commission. Je pense qu'il serait utile de savoir, au-delà de l'idéologie de la staturisation, au moment où on a stoppé les nominations en 2016, de savoir finalement combien de moyens la Ville a-t-elle perdu dans ce choix qu'elle a opéré et surtout — puisque l'on sait que, dans le temps et c'est important de le souligner, que les nominations supplémentaires peuvent engendrer un gain budgétaire — de pouvoir le calculer et, aux yeux de ce calcul, de pouvoir opérer une réorientation des choix. Je pense que, quelle que soit la majorité de demain et des impacts sur notre Ville pour des décennies, ces questions mériteront d'être posées à la lumière de ces simulations.

Quant aux autres dotations, nous avons évoqué la dotation à la Zone de Police et surtout du manque de moyens qui viennent d'autres niveaux.

Sur la question de la dotation au CPAS, son évolution nous apparait moins réjouissante, contrairement au tableau qui nous est présenté dans le budget, qui pourrait laisser penser que le CPAS voit sa dotation progresser. En 2024, elle sera réduite.

L'évolution positive nominale de 2,5% prend en compte les montants liés au transfert du DUS (Dispositif d'Urgence Sociale), la dotation spécifique liée au second pilier et les montants liés au projet Trieux, à projets constants, la dotation a augmenté en terme nominal mais il s'agit d'une baisse de la dotation en termes réels.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 27/55

Comme le rappelle le Bureau fédéral du Plan, dans ses dernières prévisions budgétaires, le taux d'inflation annuel devrait s'élever à 4,1 en 2023, 3,8 en 2024 contre9,59 en 2022 et 2,44 en 2021. L'augmentation de l'indice santé qui sert, entre autres, au calcul dans l'indexation des salaires, des allocations sociales et des loyers, serait de 4,4% en 2023 et 3,9% en 2024, contre 9.25% en 2022 et 2.01% en 2021.

Concrètement, le CPAS va devoir fonctionner avec moins d'argent qu'en 2023. Certes, la Ville sera contrainte de compenser un éventuel déficit du CPAS mais cette dotation envoie un message de pression budgétaire au CPAS, alors que les effectifs sont déjà sous pression au vu du contexte difficile que nous venons d'explorer ensemble.

D'autres expressions aussi nous laissent assez perplexes. Si à la vérité de dire que des efforts ont été fournis dans certaines associations et sans doute celles qui sont directement liées à la grande précarité, d'autres aurons subi, moins chanceuses d'avoir cette récompense de bien travailler. Je le redis, vous avez sans doute cru bon de pouvoir éteindre certains incendies mais, on a évoqué cela dans d'autres milieux, notamment au Relais Social Urbain Namurois (RSUN), je pense que les choix posés ont sans doute allumés ou ranimés quelques étincelles, non pas de manière globale mais chez certains opérateurs qui font de leur mieux et exercent aussi une action plus qu'efficace au quotidien sur le terrain.

La maquette budgétaire de ce soir transpire encore de celle de 2023 où des coupes avaient été opérées à certaines associations locales, qui constituent de véritables partenaires dans la mesure où elles contribuent au développement de vos politiques, reprises d'ailleurs dans le PST.

Certaines coupes aussi au niveau des organisations de jeunesse, j'en ai parlé, qui n'ont pas été renourries en 2024. D'autres coupes ont également été faites dans vos services.

Je prends quelques exemples:

- sur la politique prioritaire de la pauvreté infantile, pourtant voulue par Madame Halut, nous voyons une réduction de 30% sur certaines actions;
- réduction d'actions sociales sur le fonctionnement de 300.000 € à 160.000€:
- sur les stages et actions sportives, une réduction de 85.000€ à 45.000€;
- sur les subventions d'actions d'environnement de 52.000 € à 32.000 €:

et d'autres exemples comme par exemple (et peut-être nous donnerez-vous des explications) sur la culture et sur les Grignoux qui voient raboter leur subvention alors qu'ils sont aussi en difficulté.

Voilà un petit tour d'horizon qui nous pousse à poser nos réflexions et pouvoir aussi, dans toute la nuance qu'il faut (parce que je pense que c'est aussi important), vous éclairez sur les choix qui sont faits, de dire que ce qui a été posé, ce ne sont naturellement pas nos choix, en termes de logements, d'action sociale, vous le savez et surtout en matière d'enseignement, comme l'accueil ATL qui voit aussi réduire ses subventions ou bien l'enseignement qui, selon nous, devrait pouvoir obtenir plus de gratuité notamment sur les repas scolaires.

Cela étant, il est important dans le contexte actuel qui nous oblige à pratiquer la nuance, j'espère en tout cas que vous aurez compris le sens de nos propos et de nos suggestions à cet égard.

Je vous remercie pour votre attention.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Martin.

Y a-t-il d'autres souhaits d'expression?

Oui, Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Merci beaucoup Monsieur le Bourgmestre.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 28/55

D'abord, merci beaucoup au DGF pour les documents, pour votre présentation et en général à tout le personnel communal qui a aidé à boucler ce budget, en tout cas à nous le présenter comme cela parce que cela aide à avoir un budget lisible et donc à avoir un réel débat politique et démocratique.

La première chose, c'est que la situation est assez catastrophique et il faut pouvoir le dire. Làdessus, je pense qu'il y a unanimité. Sans le Plan Oxygène, de ce que je lis dans le rapport, on aurait un déficit net de plus de 27 millions d'euros. Il faut pouvoir dire que la situation est objectivement catastrophique mais il faut aussi pouvoir dire, que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité, que la commune subit d'abord et avant tout les choix d'autres niveaux de pouvoirs plutôt qu'elle n'est l'actrice principale de ce trou de 27 millions. On peut être dans l'opposition et quand même le dire parce que les faits sont là.

Ici, on pourrait revenir éternellement avec les problèmes de manque de financement des zones de secours, la faiblesse structurelle du fonds des communes qui a été définancé et qui, du coup, même si ici il augmente un peu de 5 millions pour la Ville, est globalement insuffisant et notamment le fait que l'on est dans une crise sociale, que clairement la première ligne se situe au niveau des CPAS et que la dotation publique des échelons supérieurs, principalement le Fédéral, ne suit pas.

Cela nous parait vraiment important de le clarifier.

Autre chose qui handicape aussi les finances de la Ville et qui est liée à des choix politiques régionaux, c'est le fait que la Région met un carcan pour imposer une espèce de paix fiscale pour que les communes n'aient pas tout latitude pour pouvoir gérer elles-mêmes leurs taxes, créer d'autres taxes, notamment pour pouvoir avoir la créativité d'aller chercher l'argent là où il est. La Région instaure même des plafonds taxatoires, donc on ne peut pas aller chercher indéfiniment de l'argent, y compris dans les endroits où il y a manifestement de l'argent indéfini. Je vais y venir maintenant.

Même si la situation est catastrophique, elle est très difficile pour les finances publiques, elle n'est pas difficile pour tout le monde. De l'argent dans ce pays, il y en a. On le dit tout le temps avec le PTB mais il faut le redire. Y compris, dans une situation extrêmement compliquée, comme les deux dernières années que nous avons vécues avec des freins importants au développement de l'économie, comme le Covid qui a beaucoup freiné l'économie, comme la crise énergétique et la crise de l'inflation qui ont succédé et qui ont attaqué gravement l'économie, malgré cela, en Belgique, quand on supprime l'inflation de manière nette, on a un PIB qui a progressé de 20 milliards d'euros. Donc de l'argent, y compris en période de crise, il y en a et il y en a plus. La question c'est: dans quelle poche va-t-il et est-ce qu'il va dans les poches notamment des autorités publiques pour faire face à la crise sociale que nous traversons? Manifestement pas, vu les finances de notre Ville et les finances des différents autres niveaux de pouvoir.

Ici, le Plan Oxygène est clairement la bulle qui nous permet de respirer, sinon on ne serait peut-être pas forcément en faillite mais dans plusieurs années, on le serait. Cela aussi on l'a déjà dit: c'est un cadeau semi-empoisonné dans la mesure où si la Région ne prend que partiellement en charge les taux d'intérêt, elle nous permet surtout d'aller emprunter sur les marchés publics. Ce n'est pas une réelle aide qui soit de l'argent créé.

Évidemment que cela nous inquiète pour l'avenir des finances communales.

Ceci dit, on a aussi des désaccords avec les choix politiques à la marge qui sont faits. Je le répète, ce sont plutôt des choix à la marge. Les choix que nous allons remettre en cause ne sont pas l'essentiel du trou de 27 millions mais c'est clair que, malgré la situation, il y a manifestement des choix libéraux qui sont pris pour aller prendre de l'argent, encore un petit peu, dans la poche des travailleurs, pour donner de l'aide à toute une série d'autres sauf aux travailleurs et pour protéger, ici en l'occurrence, surtout les grandes entreprises sur notre territoire communal. Avec cela, comme parti des travailleurs, on a un problème.

La première chose c'est que, même s'il n'augmente pas, l'additionnel à l'IPP et l'additionnel au précompte immobilier sont parmi les plus élevés en Région wallonne, c'est aussi une question de choix puisque d'autres communes font d'autres choix que celui-là. On n'est pas exactement

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 29/55

au plafond, on est à 8,5% alors que le plafond légal en Wallonie est de 8,8%, pour l'additionnel à l'IPP. On a 2.900 centimes alors que l'Union des Villes et Communes recommande qu'il faut maximum un additionnel au précompte immobilier à 2.600 centimes. On n'est pas hyper loin mais quand même en-dessous du plafond maximal. Cela, c'est un premier choix que d'autres communes ne font pas.

Un autre choix, principalement via la scan-car mais pas que, c'est le fait d'avoir une politique de mobilité, de parking qui ne résout pas le problème d'immobilité. Nous, on pense que la politique actuelle de scan-car et d'agressivité taxatoire envers les usagers automobiles ne va pas foncièrement aider à résoudre le fait qu'il y ait plus de places de parking.

Par contre, il est clair que l'on voit que sur 2 ans (cela a un peu augmenté depuis 2023 mais surtout quand on regarde par rapport à 2022), on a un tiers de recettes en plus. On est quasiment à 5 millions (en page 17) pour l'addition des 3 taxes relevant des parkings à Namur. 5 millions, c'est +1,25 million par rapport à 2022, c'est beaucoup. Cela veut dire que l'on va chercher plus d'argent, à ce niveau-là, dans la poche des travailleurs et on pense que cela ne va pas tellement résoudre le problème de mobilité.

Une solution pourrait, par exemple – et c'est plutôt ce que nous on défend – de ne pas raser le parc Léopold, de récupérer et d'embellir le Q-Park qui correspond à (cela c'est une question plutôt secondaire mais qui m'intéresse quand même, j'avais compris que c'était autour de 500 places) plusieurs centaines de places et de casser l'appel d'offres qui, pour le moment, va permettre que le nouveau parking à côté de la nouvelle bibliothèque soit un parking privé. On ne sait pas qui, puisque c'est un appel d'offres, mais ce ne sera pas propriété de la commune. Nous, on a plutôt comme philosophie que ce parking devrait être public pour avoir, d'une part, des rentrées structurelles et d'autre part, une baisse de l'inflation sur le coût des parkings. Les multinationales de parkings poussent plutôt vers le haut les prix de la place de parking dans une grande ville.

Sur l'argent que vous n'allez pas chercher dans la poche des grands actionnaires, des grandes entreprises: Namur n'est pas hyper connue pour être une ville avec beaucoup d'entreprises de production mais il y en a et la taxe sur la force motrice ne rapporte que 230.000 €. D'une part, c'est parce qu'il n'y a pas beaucoup d'entreprises comme cela mais, d'autre part quand on compare avec d'autres communes, on voit que l'on n'a pas atteint le plafond et que l'on pourrait aller chercher plus d'argent là-bas. C'est aussi un choix.

Un autre choix, c'est par exemple que l'on récolte moins de 100.000 € chez nous pour la taxe sur les banques et les assurances alors que, le secteur des assurances a fait l'an passé encore plus d'un milliard de bénéfices. Donc de l'argent, il y en a. On pourrait aller chercher plus. On ne peut pas aller chercher indéfiniment non plus parce que, comme je l'ai dit, il y a un canevas imposé par la Région wallonne, ce n'est pas vous qui choisissez les plafonds mais clairement, là-dessus, il y a un problème. Il y a toute une série d'agences qui existent, qui font beaucoup, beaucoup d'argent sur le dos des travailleurs et on ne sait pas aller chercher cet argent. C'est un vrai problème pour nous.

Autre chose, c'est que toute une série de taxes existent ailleurs et pas chez nous ou existent de manière plus importante et plus ambitieuse. Par exemple, une taxe qui existe à Charleroi ou à Verviers, c'est une taxe sur les parkings gratuits des grandes surfaces. Toute une série de grandes surfaces, à Jambes ou ailleurs, ont une dizaine de places de parking devant. Il y a d'autres communes qui vont récupérer dans la poche de grandes entreprises, principalement de grandes surfaces, des centaines de milliers d'euros sans – je le précise pour ne pas qu'il y ait un jeu de ping-pong là-dessus – que cela ne se répercute sur l'augmentation des prix. C'est en tout cas ce que les communes qui font ces taxes-là avancent: sans qu'il n'y ait d'effet de répercussion automatique. D'autres communes wallonnes vont chercher des centaines de milliers d'euros dans la poche de grandes surfaces qui sont, à l'heure actuelle, en train de faire beaucoup d'argent sur le dos des travailleurs qui ont un panier de biens qui augmentent beaucoup, certains biens de première nécessité vont de 10%à 50% d'augmentation. Il y a beaucoup d'argent à aller chercher là-bas. Je pense que l'on peut. En tout cas, c'est un choix politique qu'il faut avoir le courage de faire.

D'autres communes instaurent des taxes sur les grandes surfaces de bureaux. Je précise

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 30/55

"grandes surfaces" pour ne pas cibler les petits indépendants, évidemment. On est la capitale de la Wallonie, il y a beaucoup de grands bureaux, avec des centaines de mètres carrés. Si c'est une taxe que l'on pourrait créer et qui n'est pas encore levée, que d'autres font, pourquoi ne pas aller chercher l'argent là-bas aussi?

Je le répète, par rapport au trou de quasiment 30 millions, ce n'est pas quelque chose qui va, par miracle, résoudre le problème mais en tout cas, il est clair qu'il y a un choix là-dessus.

Ceci dit, dans les choix, on trouve parfaitement normal et on soutient vraiment l'aide aux commerçants et aux petits indépendants qui a déjà été discutée précédemment cette année, à la MB2 je pense, et qui est à nouveau ici dans le budget 2024. C'est une nouvelle aide pour les petits indépendants de notre centre-ville, qui en ont bien besoin parce qu'avec les travaux du piétonnier, avec l'insécurité grandissante, avec le futur choix de la majorité d'installer en concurrence un grand centre commercial sous le nez des commerçants de notre ville, bien sûr qu'ils ont besoin d'aide, face à toutes ces menaces.

Autre chose qui relève aussi du domaine du choix, c'est que malgré un budget "ric-rac", on voit quand même qu'il y a toute une série d'investissements bling-bling qui sont maintenus. Le piétonnier induit − en tout cas, c'est votre choix politique − que l'on supprime le passage des bus dans cette zone et pour compenser la suppression des passages des bus, la proposition c'est qu'une navette locale soit mise à disposition. Ici, on parle de 1,2 million sur base annuelle, 560.000 € ici pour quelques mois, qui ne fonctionnera qu'une partie du temps, pas le dimanche, etc. donc beaucoup moins que les TEC. Alors qu'avant, il y avait des TEC qui passaient là. Cela, ce sont des centaines de milliers d'euros que l'on pense mal investis.

Pareil pour les 780.000 € (c'est de mémoire que je dis cela) mais en tout cas les centaines de milliers d'euros liés au téléphérique, même si la Région intervient pour le moment, ces investissements c'est pour essayer d'attirer les touristes mais manifestement, quand on a si peu d'argent, il faut peut-être faire attention aux dépenses.

Autre chose, cela nous a un peu interpellés mais là non plus, on n'a pas de précisions sur combien d'ETP il s'agit. L'A.S.B.L. NEW qui sert à faire du marketing territorial à l'échelle internationale et à valoriser Namur à l'international, a un budget qui avoisine maintenant les ½ million d'argent public. C'est quand même beaucoup. Ici, un budget qui augmente de plus de 80.000 €. Si je comprends bien ce qui a été présenté ici dans le budget, c'est presqu'uniquement lié à l'indexation, je suppose des salaires des personnes dont on parle. J'ai un peu comparé: on prend l'entièreté de vos cabinets et votre indexation à vous, on avoisine 200.000 € d'augmentation de budget et ici c'est 80.000 € pour une A.S.B.L. dont on ne sait pas toujours tout ce qu'elle fait. En tout cas, moi, je ne sais pas dire combien d'ETP travaillent là-bas mais manifestement, soit c'est beaucoup, soit ce sont des gens qui sont payés beaucoup. C'est un des deux.

Ceci dit, en termes de dépenses, évidemment que l'on soutient l'augmentation du nombre d'ETP de travailleurs de notre commune et des engagements qui se font malgré tout, malgré la situation financière difficile, c'est vraiment une bonne chose. Cela montre que l'on peut aussi avoir des débats ici qui ont un impact et faire des choix vers l'urgence sociale, climatique et lutter contre l'insécurité dans notre ville, plus de propreté. C'est vraiment positif.

Par rapport à cela, j'avais une question. Quel est le plan, pour 2024, dans les rapports ce n'est pas si clair, la ventilation sur le nombre de personnes engagées sur le terrain ou en bureau? Dans le défi d'avoir une ville plus propre, il y a une certaine importance d'avoir du personnel de terrain à ce niveau-là pour les services Environnement et Propreté. Cela m'intéresserait de le savoir.

Enfin, d'autres choix qui sont faits c'est soit une réduction d'aide aux travailleurs les plus démunis, par le biais d'A.S.B.L. Toute une série de gens, dans la crise sociale actuelle, étaient déjà à la limite de la ligne de flottaison et, à cause de l'augmentation des prix, sont tombés dessous, sont en train de couler. Ils sont tombés dans la pauvreté, ils ont besoin d'avoir des associations d'aide aux plus démunis qui fonctionnent bien et des associations qui soient mieux financées. Ici, on voit que toute une série d'associations sont mieux financées et c'est positif mais pas toutes et ce n'est pas si clair pour nous. Pourquoi les unes et pas les autres? Surtout, j'espère en tout cas pour elles, pour les Restos du Cœur, la Banque alimentaire,

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 31/55

Phenix et d'autres, j'espère que d'autres niveaux de pouvoir augmentent leurs dotations parce que sinon, si tout le monde fait comme nous, c'est-à-dire n'a pas d'augmentation de dotations, vu l'augmentation par contre des prix et aussi de l'indexation de leurs propres travailleurs, cela veut dire que ces A.S.B.L., de facto, sont soumises à une espèce d'austérité. A rentrées publiques stables, leurs dépenses manifestement (je suppose, si elles vivent dans la même situation que nous) augmentent. Pour nous, clairement, c'est problématique. En tout cas, ce la ne va pas aider à lutter contre l'augmentation de la pauvreté à Namur.

En conclusion, nous on va voter contre votre budget. On peut déjà le dire comme cela, cela évite le tour de table après.

C'est un budget qui empire la fiscalité, déjà lourde, sur le dos des travailleurs, principalement je l'ai dit avec l'augmentation de l'agressivité pour aller chercher l'argent dans la poche des automobilistes, avec les recettes parking, qui en plus ne vont a priori par aider à résoudre les problèmes de parking. C'est un problème pour nous.

D'un autre côté, il y a la protection pour les grandes entreprises et les grands actionnaires, de certains groupes, comme la taxe sur les surfaces de bureaux qui n'existe pas, la taxe sur les agences bancaires qui est très faible et les taxes possibles sur les supermarchés, dont j'ai parlé et qui pourtant font beaucoup de profit.

En conclusion, pour tout cela, on va voter contre.

Maintenant, preuve que l'on a quand même essayé de bosser notre truc, j'ai quand même encore quelques petites questions, mais plutôt d'ordre politique.

Par rapport à ce qui a été expliqué ici, il y aurait déjà potentiellement des problèmes en 2026 mais certainement en 2029, avec un déficit de 4 millions. 2026, c'est demain. 2029, c'est aprèsdemain. Quel est l'état des lieux, à l'heure actuelle, de vos positions? Il y au Epée de Damoclès au-dessus de la tête des finances publiques. Quelle est votre position par rapport au rôle de la Région wallonne? Est-ce que vous pensez que cela doit être clairement la Région qui doit palier à cela? Première question.

On avait une deuxième question au niveau juridique. Est-ce que ce serait possible de casser l'appel d'offres pour le nouveau parking, qui serait un parking privé à côté de la nouvelle bibliothèque rue Rogier, pour en faire plutôt un parking public. Est-ce qu'il serait possible de récupérer le parking Q-Park?

Une deuxième question de mobilité: comment justifier, à l'heure actuelle, les 560.000 € supplémentaires pour la petite navette qui remplace les bus, alors qu'avant il y avait des bus qui passaient là? C'est quoi la justification de votre côté?

Au niveau de la propreté publique et le dossier des amendes administratives, on voit qu'entre 2022 et 2024, les rentrées passeront de 1,1 million à 2,2 millions d'euros. On projette donc qu'en 2 exercices, on va doubler les rentrées par rapport aux amendes. Qu'est-ce qui explique cela? Est-ce que c'est parce que l'on pense que les gens sont deux fois plus grossiers qu'il y a 2 ans ou est-ce que c'est parce que l'on a modifié les règles budgétaires de ces amendes pour essayer d'aller racler un tout petit peu plus dans ces fonds de tiroirs là? Cela nous intéresse.

On voit qu'il y a une diminution du coût-vérité pour la gestion des déchets, de 270.000 € alors que pour tenir compte la part grandissante des exonérations, on voulait savoir s'il y a plus d'exonérations, quels seraient les tarifs pour 2024, en gros. Cela nous intéresse et cela intéresse beaucoup de gens, à mon avis.

J'avais encore la question, mais cela je l'avais déjà demandé, pour vous Monsieur Noël: qu'estce qui justifie l'investissement ou l'augmentation du subside des uns et pas des autres, dans l'aide aux plus démunis et l'aide sociale en général, parce que ce ne sont pas toujours les plus démunis, l'aide sociale. Comment expliquer que l'on n'indexe pas certaines aides? De facto, c'est une espèce d'austérité relative.

Merci beaucoup.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 32/55

Merci Monsieur Bruyère.

Y a-t-il d'autres souhaits d'interventions?

Madame Collard.

Mme C. Collard, Conseillère communale PS:

Oui, merci Monsieur le Bourgmestre.

En fait, c'était juste quelques chiffres que je voulais avancer.

Vu le budget qui est en déficit, je pense que les années à venir n'iront pas dans le bon sens. Quand on parle de tout ce qui est climatique, de l'énergie, les citoyens vont encore être mis à contribution de manière plus optimale ainsi que tout ce qui est entreprises publiques. Je pense, par exemple, au BEP ou même à la Ville puisque, vous l'avez dit, on va tout doucement aller vers des véhicules moins polluants. Le BEP, qui ramasse les immondices des citoyens va devoir opérer le même fonctionnement et donc ne pourra que répercuter le prix, évidemment, d'une partie de ces hausses sur les citoyens.

On a dit qu'à Namur, il y avait 113.288 habitants. 58.368 femmes, 54.918 hommes et 643,9 habitants par kilomètres carrés. L'âge moyen de la population est de 42,4 ans.

Fait marquant, sur les 20 dernières années, l'espérance de vie à la naissance s'améliore pour les 2 sexes. Par contre, le taux de natalité tend à diminuer. Lorsque l'on parle avec des jeunes, le taux devrait encore baisser puisque, souvent, ils disent vouloir juste un enfant et d'autres disent ne pas en vouloir du tout, vu les mauvaises années en perspective.

21% sont âgés de moins de 20 ans et 20,9% sont âgés de 65 ans et plus à Namur.

Donc il y a un vieillissement qui s'accentue depuis 2010. En 2021, on compte 85 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Les perspectives prévoient 145 âgées pour 100 jeunes aux alentours de 2071.

Au niveau de la condition de vie et de l'évolution du médian, donc le niveau de richesse de la population, on peut voir qu'à Namur en 2000, il était de 17.652 €, en 2012 de 21.684 € et en 2021 de 25.084 € et nous étions en 67^{ème} position.

Par rapport à la déclaration des revenus de l'entité de Namur, nous avons 13,3% qui est de 1 à 10.000 €, 24% de 10.000 € à 20.000 €, 22,3% de 20.000 € à 30.000 €, 13,6% de 30.000 € à 40.000 €, 8,3% de 40.000 € à 50.000 € et pour les plus de 50.000 €, 18,5%.

Donc nous avons 59,6% des Namurois qui ont moins de 30.000 € et 21,9% des Namurois qui gagnent plus ou moins 30.000 € et donc 18,5% qui ont plus de 50.000 €.

Ce qui fait que le fossé se creuse de plus en plus entre les petits revenus et les plus hauts revenus pour un pourcentage moindre des plus de 50.000 €.

Si on voit l'évolution du nombre d'indépendants, y compris les aidants, selon la nature de l'activité, en indice base 100 en 95, activité principale, on était à 110, activité complémentaire à 240, actifs après la pension, en 1997, on était à 100, en 2012, on était à 140, en 2020 à 230 et 2022 à 240.

C'est un constat que de nombreux pensionnés doivent de plus en plus continuer à travailler pour s'en sortir et continuer à avoir une vie décente.

Par rapport au marché du travail, la population en âge de travailler, pour les 15-64 ans, on était à 71.185...

M. M. Prévot, Bourgmestre:

... Madame la Conseillère,

Excusez-moi, je ne veux pas vous interrompre pour le plaisir parce que toutes ces données statistiques sont extrêmement intéressantes mais vous pouvez au moins éclairer sur le lien avec le débat budgétaire?

Vous nous livrez toute série de statistiques, hommes-femmes mais...

Mme C. Collard, Conseillère communale PS:

... en fait, je veux juste dire que la Ville devra avoir des projets pour palier aux problèmes de sa population, que ce soit les jeunes qui ne trouvent pas de travail, que ce soit les jeunes qui ne savent pas avoir accès à la construction ou au logement, que ce soit les plus âgés qui doivent travailler plus pour avoir une vie décente. C'est la même chose pour le chômage.

Par rapport à un déficit de 27 millions d'euros, je vais dire que la Ville devra encore plus trouver des projets et des aides pour venir en aide à toute sa population, qu'elle dépende de n'importe quelle catégorie.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame la Conseillère.

Y a-t-il d'autres souhaits de prises de parole? Non.

Je vais alors commencer à faire le premier tour des éléments de réponses.

Peut-être commencer par la dernière intervention, de Madame Collard. Sa conclusion, qui vise à dire que la Ville devra faire plus d'investissements, prendre plus de décisions, pour essayer de résoudre tous les problèmes de son territoire, nécessite probablement une petite réunion tripartite, entre Madame Collard, Monsieur Seumois et Monsieur Martin pour réconcilier les points de vue. On a commencé par Monsieur Seumois qui explique, avec toute une série de paramètres macros, que l'on ne peut pas seulement attendre de la Région et du Fédéral qu'ils règlent le problème et que la Ville doit elle-même faire sa part d'efforts et d'économies. Quand, dans le même temps, Monsieur Martin dans la foulée nous invite à dépenser davantage en rappelant qu'il y a plein d'autres secteurs et associations qui auraient pu voir aussi leurs crédits augmenter.

On va être lucides. On est tout à fait conscients que le déficit structurel de l'ordre de 25, 26 ou 27 millions ne pourra pas être, par magie, uniquement comblé en faisant en sorte que la Ville reste au balcon et attende que la Région et le Fédéral fasse tout. Par contre, la Région et le Fédéral devront faire beaucoup. La Ville a toujours fait sa part d'efforts. C'est d'ailleurs aussi ce qui lui a permis d'assainir ses finances les années antérieures. Je le disais tout à l'heure: on a pris des mesures qui n'ont pas été agréables et que, dans certaines de vos interventions, vous nous reprocher aujourd'hui, y compris en matière de fiscalité. Mais c'est ce qui a permis de mettre le bateau à flots.

Demain, il nous faudra à nouveau, aux côtés de la Région et du Fédéral, prendre des mesures, y compris pas très agréables.

On ne pourra pas en même temps nous demander, quel que soit l'attelage communal, de faire des efforts pour assainir les finances et puis, à chaque Conseil, pleurer et dénoncer chaque effort qui est réalisé parce qu'il faudra évidemment à chaque fois, se mettre dans le camp du pauvre petit à qui on a supprimé un peu de subside. Croyez-moi, le nombre de millions qu'il faudra trouver, il ne va pas être retrouvé uniquement parce que l'on supprimera tantôt 2.000 € par çi, tantôt 5.000 € par là. L'ampleur des choix qui devront être faits va être bien plus douloureuse que cela, le cas échéant.

Quant on a, jusqu'à présent, traversé la mer et sa houle, à travers la préservation de l'essentiel des subventions du secteur associatif, même si de temps à autre, il a fallu diminuer de 5 ou de 10% les moyens, le jour où la Région nous dira que sur les 25 millions, elle fait par exemple la moitié de l'effort et la Ville fait l'autre moitié, ce n'est pas avec 2 ou 3-4.000 € par çi, etc. que l'on va trouver 12 millions. Il faudra prendre des mesures qui vont alors être bien plus impactantes. Il faudra se poser la question d'une série de services que nous arrêterions de procurer, une série d'agents liés à ces services qu'il conviendra peut-être de remercier.

Moi, ce que je veux éviter, c'est que dans les années qui viennent, quelconque ville de Wallonie (parce que les préoccupations, je vous assure, n'ont pas été d'une autre nature hier, au Conseil communal de Charleroi quand ils ont débattu de leur budget), ne se retrouve dans la situation qu'a connue Liège dans les années 1980, où il a fallu se priver de 1.500 agents, je pense, si

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 34/55

j'ai bonne mémoire. C'est cela qui doit être évité.

Donc il faudra à un moment donné être conscients que l'on ne pourra plus avoir des débats qui se limiteront à savoir pourquoi on a retiré 3.000 € ou augmenté de 2.000 € là-bas.

Par ailleurs, ce n'est pas une erreur grave d'attendre, Monsieur Seumois. On n'attend pas. A chaque Plan de gestion que la Région wallonne nous demande, il y a une série de mesures qui sont mises en œuvre. La Région nous accompagne là-dedans. Mais si par l'absurde, je devais suivre votre conseil et considérer que nous ne devons pas attendre pour combler ces 25 millions, je suis le premier désireux de recevoir l'e-mail que vous m'adresseriez avec la liste des suggestions que vous faites pour retrouver, ne fut-ce qu'1/5ème de cette somme, 5 millions d'euros structurels. Je le dis sans ironie. C'est toujours facile de dire qu'il faut faire des économies. Mais il faut évidemment faire des économies sans toucher aux associations, sans diminuer les subsides, sans toucher au personnel, en augmentant – comme le dit Madame Collard – tous les investissements à faire partout mais il faut faire des économies. Et pas de 2.000 €, de 25 millions.

C'est pour cela que je vous invite à faire de petit triumvirat pour essayer de vous réconcilier parce que l'on ne saura pas faire et l'un et l'autre. Je le dis sincèrement: si vous avez, Monsieur Seumois, dans cette volonté de ne pas attendre, comme vous le dites, des propositions à faire, je suis en écoute et en attente.

J'entends la recette du PTB: tout l'exposé de Monsieur Bruyère, cela a été, à chaque phrase: taxe, taxe, taxe. Bon. Sachez, pour l'anecdote Monsieur Bruyère, que s'agissant de la taxe sur les superficies de bureaux, on a déjà eu le débat au Conseil communal il y a plusieurs années. La taxe avait même été votée et puis elle a été retirée. Bien sûr. Je vous invite peut-être à vous reprojeter dans le débat de l'époque pour savoir qu'elle en était la motivation.

Je ne pense pas que l'on va régler tout à grands renforts de taxes mais l'honnêteté impose que rien ne doit être aujourd'hui évacué, comme scenario possible, pour les années qui viennent.

Monsieur Seumois, puisque j'étais avec vous, je vais y rester.

Le schéma de structure n'a jamais eu vocation à être un outil budgétaire. C'est un outil planologique. Vous nous reprochez maintenant d'avoir, à l'époque utilisé comme référentiel, les projections du Bureau fédéral du Plan. Je ne connais aucun organe dans ce pays qui soit plus crédible comme référence lorsqu'il s'agit de faire des projections pluriannuelles, que le Bureau fédéral du Plan. Et vous-même, dans votre rappel, vous soulignez que l'on a été à l'époque plus prudents que le Bureau fédéral du Plan, en ne prenant même pas le scenario qu'il préconisait. Maintenant, vous nous faites le reproche de ne même pas être parvenus à atteindre ce résultat. Vous devriez aujourd'hui faire des projections pluriannuelles, mon petit doigt me laisse à penser que, comme Directeur financier d'un CPAS lorsque vous devez les faire sur 5 ans, vous vous référez aussi aux balises du Bureau fédéral du Plan. Est-ce que pour autant, 5 ans plus tard, si les projections ne sont pas atteintes, on irait dire que vous êtes un mauvais Directeur financier? Je n'ose pas croire cela. Simplement, par nature, des projections c'est ce qui semble le plus plausible, compte tenu des paramètres connus. Ce n'est jamais une certitude. C'est comme les prévisions météo. Ce n'est pas pour autant qu'il ne va pas pour autant faire moins bon ou moins pluvieux que ce qui avait été annoncé. Cela reste des prévisions.

Monsieur Martin, un petit élément par rapport à la statutarisation puisque vous avez évoqué que l'arrêt des statutarisations avait finalement coûté à la Ville. En fait, ce n'est pas exact. Dans l'état actuel des choses, le fait de ne plus avoir procédé à des nominations, a généré des économies pour la Ville. Dans l'état actuel des choses, l'augmentation des charges patronales est bien plus supérieure au le gain en factures de responsabilisation. Sans ajouter qu'à chaque nomination on doit aussi, sur le long terme, faire face à une augmentation des charges de pensions. Nous n'avons pas exclu de pouvoir, à l'avenir, procéder à de nouvelles nominations et je n'ai jamais que, outre la dimension de gestion des ressources humaines derrière cet outil, il y a en lucidité aussi un élément de nature budgétaire qui motive ou pas d'y procéder. Si demain, ce sera budgétairement plus avantageux d'y procéder que l'inverse, on en redébattra mais dans l'état actuel des choses, ce n'est pas le cas.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 35/55

La diminution des subventions pour les Grignoux, puisque vous interrogiez notamment làdessus et je répondrai à cela, en ma qualité de responsable de la Culture, il n'y a aucune diminution de subsides qui a été décidée par le Collège communal. Ils ont un montant de base qui est inchangé. La rétrocession qui leur est faite après est la mise en œuvre du mécanisme de rétrocession de la taxe qui est liée aux chiffres qu'eux-mêmes déclarent auprès de l'administration, en volume de fréquentation. C'est ce qui rend variable, d'une année à l'autre, le montant mais ce n'est pas du tout lié à une volonté politique de notre part de vouloir fragiliser les Grignoux.

Monsieur Lemoine,

Vous avez partagé beaucoup de réflexions et d'analyses, peu de questions donc je ne reviendrai que sur les guestions.

Notamment celle des fameux 10 millions pour la Cité des Métiers, en demandant quelle est la source de financement, quelle pourrait être encore la galère communale dans laquelle nous nous aventurerions? En fait, il y a 0 euro communal. C'est 100% de financement régionaux par le biais du Forem. La Ville met à disposition par contre le terrain, qu'elle a elle-même reçu en emphytéose de la Régie fédérale des Bâtiments. On favorise donc l'éclosion du projet mais c'est un projet, dont le cahier des charges a été piloté par le BEP, à financement exclusif de la Région.

Merci encore à Madame Klein, Madame Absil et Madame Grandchamps d'être intervenues pour rappeler toute une série d'accents. C'est vrai, singulièrement à Madame Grandchamps, merci d'avoir rappelé les Trieux. J'avais omis de les évoquer. La Ville a aussi fait un effort de 2 millions d'euros supplémentaires, accordés au CPAS, pour pouvoir boucler l'épure budgétaire destinée à favoriser l'éclosion de cet important projet à vocation sociale.

Madame Collard,

Sur l'ensemble des éléments que vous avez évoqués, je dirais en clin d'œil que vous regrettiez qu'il y ait un taux de natalité trop faible, je ne m'aventurerai pas à faire, comme en Corée du Nord, culpabiliser les femmes, en les faisant pleurer et en les enjoignant de faire plus d'enfants. Je pense que la Ville peut avoir de l'impact sur beaucoup de choses mais pas nécessairement sur le désir de procréation ou pas de ses habitants. Là-dessus, je confesse notre marge de manœuvre restreinte.

Mais on est conscients qu'il y a un vrai enjeu derrière les chiffres que vous avez évoqués qui est celui de la mixité des générations. J'invite d'ailleurs Monsieur Seumois et Monsieur Damilot à pouvoir reparcourir, sur base de notre base de données en open data, les chiffres d'évolution de la population des 0-19 ans, à laquelle vous faisiez allusion sur le territoire namurois. Vous serez surpris de voir, avant 2006, la forme de la courbe qui est en fait une chute faramineuse depuis un volume plus important vers un volume beaucoup plus faible. Je dis bien avant 2006. Je pense que tout dépend de la périodicité que l'on décide de choisir pour évidement valoriser son propos mais en l'occurrence, je ne pense pas que depuis que cette majorité est présente, elle ait fait fuir les jeunes pour autant.

Ce qui est vrai, c'est qu'il y a un élément préoccupant, c'est l'accessibilité financière au logement. Cela, on ne va pas mettre la tête dans le sable: on sait que c'est une préoccupation. On a une action que nous essayons d'être la plus volontariste possible en matière de création de logements publics, avec l'apport surtout et avant tout des acteurs du logement public euxmêmes. Mais on sait que le rythme auquel ces logements publics se créent reste inférieur au rythme auquel les logements privés ont l'occasion de voir le jour. On est bien conscients de cet enjeu, même si les pouvoirs d'action d'un mandataire local, à l'égard de la gestion des loyers ou des prix de vente des biens, reste là aussi assez relatifs.

Monsieur Bruyère,

Je reviens sur votre propos concernant les taux de l'IPP et du PRI, disant "Ils sont fort hauts, c'est un choix, vous pourriez les diminuer pour la population": non. Toute ville ou commune qui est sous plan de gestion ne peut pas réviser à la baisse sa fiscalité. Qu'en bien même nous le voudrions, la Région wallonne ne le permet pas. Cela me semble important de le rappeler, sinon on vit de fantasmes ou d'intox. Parfois on fantasme sur les intox mais en la circonstance,

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 36/55

là, on ne sait pas diminuer la taxation à l'égard des Namurois pour l'IPP ou pour le PRI.

Je serais tenté, en clin d'œil, de vous dire que si demain toutes les places de parking des grandes surfaces alimentaires devaient être taxées, personne ne croirait que ce ne serait pas répercuté sur le prix de vente des biens et qu'en bien même, par la magie plus communiste, on déciderait de l'interdire et que ce soit uniquement le patron qui doive l'encaisser, ces équations budgétaires l'amèneraient très vite à vouloir alors faire comme Delhaize et franchiser. Et vous seriez les premiers marris de ce processus de franchisation que vous auriez généré.

Il y a de fausses bonnes idées, me semble-t-il. Mais cela n'empêche pas d'être toujours à l'écoute des propositions qui sont faites à gauche ou à droite. Je serais curieux très sincèrement de savoir où cette taxe a été mise en œuvre et selon quelles modalités et de pouvoir l'analyser dans le détail.

Quand vous parlez de NEW et de l'augmentation des crédits: je vous rassure, je n'ai pas le chiffre exact mais NEW, cela doit être grosso modo 5 ETP. Ils ne sont pas payés comme des rois. L'augmentation de la dotation à NEW a été expliquée au Conseil communal lorsque le contrat de gestion de NEW a été débattu et validé, l'augmentation que vous évoquez c'est à la fois les indexations salariales et une augmentation de la dotation de fonctionnement de NEW, en raison de la nouvelle mission qui lui a été confiée depuis que nous sommes reconnus par l'Unesco, comme ville créative dans les arts numériques. Là, il y a un travail à devoir assumer. On ne reçoit pas juste le label, merci, au revoir et puis c'est fini. On doit être actifs dans le réseau, il y a des missions à devoir faire, un accompagnement d'entreprises à devoir faire, le déploiement de la ville à devoir assumer. C'est cet élément-là qui explique, contrairement aux autres où l'augmentation est uniquement de l'indexation salariale, que pour NEW cela ne soit pas proportionnel au nombre d'agents. Par contre, je m'inscris en faux quand vous sous-entendez que ce n'est pas très transparent et que vous ne savez pas ce qu'il en est. Je rappelle que, chaque année, il y un exposé en Commission communale sur NEW, son rapport annuel est public et vous disposez aussi de membres à l'Assemblée générale, encore faut-il qu'ils viennent. En tout cas, la transparence des missions est bien connue.

Vous évoquez Q-Park, qu'il conviendrait de reprendre, si je puis dire, de renationalisé à l'échelle locale. Je vous avoue que ce n'est pas possible: Q-Park appartient à un privé, enfin le parking Q-Park appartient à la société Q-Park et l'été prochain, basculera dans le giron de Besix. Donc la Ville n'a pas vocation à trouver, par miracle sous le sabot d'un cheval, plusieurs millions pour acheter un parking, a fortiori dans l'état dans lequel il est et pour lequel on est très demandeurs d'une sécurisation.

Vous dites par contre qu'il faut mettre fin à l'appel d'offres concernant le parking près de la future bibliothèque. A mon avis, vous devez confondre ou être mal avisé parce qu'il n'y a aucun appel d'offres qui concerne un parking près de la nouvelle bibliothèque, c'est un parking dans le complexe global de l'aménagement, qui a déjà fait l'objet d'une attribution à Interparking. Vous confondez peut-être avec l'appel à intérêt pour le futur de parking de l'actuel place du Palais de Justice, au cœur du campus, mais pas du futur Palais de Justice. Là, il n'y a pas encore de marché public lancé, il y a un appel à marque d'intérêt qui a été lancé et que l'on souhaite poursuivre puisque, en tout état de cause, l'arrêter ne génèrerait aucune économie pour la Ville puisque la concrétisation du projet ne va générer aucun coût pour la Ville. Ce n'est pas comme si on faisait une économie en décidant de l'arrêter. Au contraire, on perdrait des recettes puisque dans le processus, il est aussi admis qu'il puisse y avoir une redevance annuelle qui soit proposée à la Ville. Je ne mesure pas en quoi l'opération serait de nature à apporter une contribution financière quelconque à la Ville.

Les 560.000 € pour les navettes, c'est effectivement le coût lié à la mise en œuvre au coeur du piétonnier, de l'engagement que nous avions formulé vis-à-vis des personnes à mobilité réduite, les personnes plus âgées, etc. de leur permettre de circuler de manière aisée au sein du piétonnier, grâce à ces navettes électriques et gratuites (je sais que c'est une notion à laquelle vous êtes fort attaché). Du coup, nous en assumons le coût. Si on continuait d'avoir, dans le cœur du piétonnier, la flotte de bus que l'on connait aujourd'hui, il n'aurait de piétonnier que le nom. Ce serait un "bussonnier". En l'occurrence, ce qu'il faut c'est garder la priorité d'abord et avant tout à la déambulation pédestre.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 37/55

Vous dites: "Comment se fait-il qu'il y ait une telle augmentation des recettes des sanctions administratives communales en 22-23?" en fait parce que le mécanisme de la scan-car n'a été mis en œuvre qu'en 2022, à partir de septembre, donc c'est une moitié de l'année et puis vous avez l'année d'après, l'année pleine de mise en œuvre de la scan-car. C'est ce qui explique les variations de chiffres de l'un à l'autre.

Pour ce qui me concerne, j'ai le sentiment d'avoir répondu à l'essentiel des commentaires, remarques ou questions qui pouvaient nécessiter une explication additionnelle mais j'ai bien entendu que, dans les interventions des uns et des autres, il y avait aussi d'autres collègues qui étaient concernés et qui étaient susceptibles de pouvoir apporter eux-mêmes leurs propres compléments d'information. Je me tourne, en premier ressort, vers Monsieur le Président du CPAS.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Je vais me permettre de répondre à l'une ou l'autre interpellation.

La première concerne les questionnements ou expressions de Monsieur Lemoine. Vous évoquiez, en introduction, prudence et sagesse. Je pense que c'est exactement la manière dont nous procédons au niveau du CPAS. Le budget sera soumis au Conseil de l'Action sociale jeudi mais sans grand mystère, je peux vous dire qu'il est à l'équilibre, un équilibre facial un peu à l'image de ce qui est présent au niveau de la Ville et donc effectivement avec un déficit structurel mais un équilibre néanmoins.

Je dis néanmoins parce qu'au moment de confectionner le budget, nous n'étions vraiment pas certains de pouvoir arriver à cette notion d'équilibre, sans modifier notamment les éléments de dotation communale, mais j'y reviendrai ultérieurement par rapport à l'expression de Monsieur Martin.

Vous interrogez sur l'efficacité du processus de réinsertion professionnelle, de manière générale. Nous dépensons environ 9 millions d'euros au CPAS, au niveau de l'insertion socioprofessionnelle et si on doit le traduire avec d'autres chiffres, au niveau des personnes sous contrat article 60 ou 61 qui est une des manières d'illustrer le travail d'insertion socioprofessionnelle, on est à 450 personnes, dans un processus d'insertion via les articles 60 ou 61, c'est un très léger recul par rapport à l'année dernière, on est à 3,3% en moins par rapport à l'année précédente. C'est relativement correct mais – et c'est certain – nous avons de plus en plus difficile à mobiliser les personnes et les personnes qui sont au sein de notre structure sont de plus en plus éloignées de l'emploi. In globo, c'est pratiquement le 10ème trimestre où on a une diminution du nombre de bénéficiaires du RIS. On a moins de public qu'il y a 2 ans et demi mais les personnes qui restent dépendantes du CPAS sont particulièrement éloignées notamment du marché de l'emploi et qui – et cela fait partie de l'expression que vous avez déjà eue par ailleurs, dans une réunion et dans des Conseils précédents – trouvent de moins en moins d'attractivité au travail. Etant peu qualifiées, le travail qui pourrait leur être accessible n'est pas suffisamment rémunéré. Je pense que l'on partage le constat d'une nécessité d'augmenter les bas salaires mais c'est une digression par rapport à votre question initiale.

Concernant votre point de rendez-vous de l'année prochaine sur les structures qui travaillent contre les assuétudes, je suis déjà très heureux de pouvoir vous dire que l'on sera au rendez-vous pour plusieurs raisons et il y en a trois que je vais vous citer.

D'abord, vous aurez peut-être remarqué que dans le Plan d'embauche 2024, on a un mi-temps qui est consacré à de la prévention aux assuétudes dans le milieu scolaire. Je pense que c'est un premier élément de réponse.

Deux autres éléments de réponses sont liés à l'obtention de moyens, que l'on a déjà évoqués aussi précédemment, dans le Territoire Zéro sans-abrisme, pour lesquels 350.000 € vont être dédiés à Namur Entraide Sida, dans les structures que vous évoquiez, pour l'accompagnement aux réductions de risques pour les publics consommateurs en logement, donc 350.000 € sur deux années, puisque c'est la période de l'appel à projets, ce sont 175.000 € par an. Je ne vous ferai grand dessin là-dessus. C'est quand même 3,5 temps plein supplémentaires que Namur Entraide Sida va pouvoir engager. De même pour Phénix, qui a

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 38/55

obtenu 128.000 € dans l'accompagnement au logement des publics consommateurs également.

Vous voyez que de facto, 2024 et 2025 seront des années qui permettront de renforcer de manière suffisamment structurelle, le public en assuétude dans une visée d'insertion au logement.

Voilà pour les éléments que je pouvais apporter par rapport à votre expression.

Monsieur Martin,

On ne va pas refaire un débat que l'on a déjà eu mais par contre, je vais vraiment avoir une expression tout à fait différente par rapport à vous. Les moyens supplémentaires qui ont été déployés pour les structures en perdition, je l'ai déjà dit, sont là pour éteindre des incendies des structures qui sont quasi exclusivement portées par des bénévoles et ce n'est en rien, en rien, une prime au mérite.

Je trouve que cette traduction que vous en avez faite est tout à fait contraire à l'intention. Je me permets vraiment de me mettre en faux par rapport à votre expression.

Je sais les structures auxquelles vous pensez et vous aurez déjà pu constater un premier effort la semaine dernière, lorsque nous avons évoqué les éléments relatifs aux subsides sociaux. Mais je voudrais rajouter quand même un élément, un élément qui je pense va faire plaisir au moins à une des structures à laquelle vous pensez, que sont les Restos du Cœur puisque, tout comme la réponse que j'ai apportée à Monsieur Lemoine, dans la trajectoire du Territoire Zéro Sans-abrisme, les Restos du Cœur ont pu obtenir 690.000 €. Je pense que vous êtes bien au fait des choses. Cela permettra d'acquérir un bien qui pourra comporter 3 logements et qui ne coûtent absolument rien aux Restos du Cœur mais qui, par contre, vont permettre outre de s'intégrer dans la dynamique de sortie du sans-abrisme, d'avoir des rentrées financières, des loyers, pour 3 logements de manière pérenne, sans qu'ils n'aient une quelconque dépense à effectuer. Je pense que c'est de nature à pouvoir aussi améliorer la situation des Restos du Cœur qui, par ailleurs, a fait l'objet d'une longue discussion que nous avons eue avec son Directeur sur le sujet. Je ne m'étendrai pas plus.

Concernant votre expression sur la dotation communale vis-à-vis du CPAS, vous dites en substance qu'in globo, cela correspond à une diminution, quand on regarde l'évolution de la trajectoire.

Je vous dirais deux choses.

D'abord que sur la législature, parce que l'on peut regarder d'une année à l'autre, ce sont plus de 8 millions d'euros supplémentaires par rapport à la trajectoire initiale qui ont été accordés en dotation communale au CPAS. C'est donc une augmentation substantielle. Alors, vous pouvez regarder l'évolution entre 2023 et 2024, moi je pense que l'on peut aussi regarder l'évolution 2018-2024, c'est une autre manière de voir les choses.

Et que la dotation pour l'année 2024 est tout à fait conforme à la trajectoire que l'on a convenue d'un commun accord avec la Ville, dans les travaux budgétaires.

Vous dites que, du coup, nous devrions fonctionner avec moins d'argent. Cela voudrait dire que nous dépendons exclusivement de la dotation communale. Or, et là aussi je pense que je ne vous apprendrai rien, nous avons quand même d'autres types de rentrées financières et celles qui nous permettent d'arriver à l'équilibre, c'est ce que j'évoquais avec Monsieur Lemoine, ce sont des éléments externes qui nous permettent d'avoir cet équilibre.

Ce sont de très bonnes nouvelles du FSE (Fonds Social Européen), qui nous est arrivée courant 2023 et qui nous permet d'avoir une trajectoire et des moyens sur une période jusque 2028 compris. Le FSAS (Fonds spécial de l'aide sociale) qui a été revu et qui nous permet aussi d'avoir une trajectoire qui est plus positive que celle que nous avons estimée. Le fait que nous ayons adhéré, via un processus émis par Madame Lalieux, à un logiciel Remi Ready nous permet aussi d'arriver à améliorer la trajectoire.

Tout cela fait qu'in globo, nous arrivons à une situation d'équilibre mais d'équilibre facial, dans la même logique que celle évoquée pour la Ville et qui est effectivement un équilibre précaire,

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 39/55

avec un déficit structurel mais un déficit structurel qui est limité par une série de choix, qui ont été effectués et des éléments de prudence que nous avons mis en place

La pression, elle existe. Ne soyons pas naïfs sur le sujet. Nous subissons aussi les effets très importants des différents index successifs mais fort heureusement, notre équilibre nous permet de voir 2024 avec une certaine forme d'optimisme, même si les situations sociales sont toutes plus difficiles les unes que les autres.

Monsieur Bruyère,

Je pense que, du coup, vous avez déjà trouvé une partie des éléments de réponse par rapport aux moyens financiers qui ont été mis à disposition de certaines structures. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, nous avons souhaité pouvoir soutenir les structures qui étaient en grande difficulté, dépendantes exclusivement du bénévolat. Celles qui ne l'ont pas été sont des structures un contact a été pris, pour évaluer leur niveau de fragilité.

Lorsque la restructuration d'une certaine structure, notamment la Banque alimentaire, lui permet d'avoir une vision sereine sur le long terme, je considère que je dois tenir compte de leur expression d'une forme de sérénité.

Lorsque les Restos du Cœur m'expriment avoir un déficit structurel mais résorbable endéans 2 ans, sur des perspectives tout à fait raisonnables notamment en termes de profils des personnes qui travaillent avec eux et qui, par ailleurs, ont des moyens liés à des points APE structurels que d'autres structures n'ont pas, voilà.

Il y a un processus d'évaluation de la dangerosité à court terme qui a été le point de déclenchement d'une réflexion sur ces aides substantielles qui ont été apportées à certaines structures plutôt qu'à d'autres.

Mais je sais – et là, je me retourne vers Monsieur Martin – je sais très bien la perception et la lecture qui a été faite peut-être de cette annonce auprès de certaines structures. C'est pour cela que je me suis permis aussi d'avoir les contacts utiles avec les uns et les autres. Nous nous en sommes expliqués et il est bien entendu que nous restons bien attentifs aux situations de chacune de ces structures.

Voilà, je pense, les éléments que je pouvais apporter en complément à vos réponses, Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Noël.

Un prénom de circonstance en cette période... un nom de famille, pardon.

Y a-t-il d'autres souhaits d'expression de la part des membres du Collège? Non.

Dans ce cas, je me retourne à nouveau pour le dernier mot, comme il convient, vers les Conseillers.

Monsieur Lemoine ne souhaite pas prendre la parole. Personne? Si, Monsieur Martin, je vous en prie.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Ne me privez pas de cette envie.

Je vous remercie pour vos réponses.

Vous nous encouragez à faire un triumvirat pour nous mettre d'accord mais moi, je n'ai pas employé de termes, comme vous les avez employés du genre "Vous, vous demandez de dépenser plus", je n'ai pas dit qu'il fallait dépenser plus. J'ai dit qu'il y avait une erreur d'arbitrage à un moment donné sur certaines associations. Vous lisez cela comme vous voulez. Je pense en effet que c 'est une question de choix. Par contre, les choix, je les ai utilisés plusieurs fois. Cela ne vous a pas échappé.

Je ne vais quand même pas me tirer une balle dans le pied, je ne vais pas redire ce que j'ai dit et je l'ai dit de manière posée, vous l'admettrez quand même à un moment donné,

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 40/55

reconnaissant les difficultés mais à un moment donné, il faut opérer des choix. Naturellement, quand on opère des choix, il y a sans doute des éléments qui doivent en souffrir mais cela, cela vous appartient. Vous êtes dans la majorité, on ne va pas faire le travail à votre place, vous l'admettrez, sinon on le fera volontiers en d'autres temps.

Je voulais que ce soit clair. Il ne faut pas croire à un moment donné que l'on est totalement débiles sur la façon dont on voit les choses. Je vous ai dit que dans les moments de crise, vous aviez bien géré, que vous aviez fait ce qu'il fallait. Je ne sais pas comment le dire autrement. Donc je le répète s'il le fallait pour que vous puissiez l'entendre et ne pas dire ce que je n'ai pas dit.

En termes de logements publics, par contre, je peux vous suivre en partie sur le fait que cela ne dépend pas entièrement de vous mais je pense – et je ne suis pas loin d'un élément factuel – que cela fait longtemps que la Région wallonne n'avait plus mis autant de moyens dans le logement public que ces dernières années. Je pense que Monsieur Collignon, puisqu'il faut le citer, a sans doute été celui qui aura donné le plus, sans doute pas en termes de construction mais en termes de rénovation énergétique, sur le fait d'avoir donné des outils pour mettre en gestion et reprendre des logements inoccupés également. Je vous rappellerai quand même de l'épisode la taxe logement inoccupé, en début de législature Monsieur Noël, j'ai été un des premiers à vous dire que ce n'était pas assez contraignant. Vous vous êtes quand même fait rattrapé par la tutelle qui vous a dit qu'en effet, ce n'était pas assez contraignant. On a donné une prime et maintenant, on est enfin – j'ai envie de dire – dans quelque chose qui:

- 1. rapporte
- 2. permet au moins d'avoir une augmentation de logement public, même s'il y a d'autres façons de pouvoir avoir des logements publics.

Vous connaissez aussi mon avis sur le fait que, lorsque le privé vient s'implanter il doit contribuer, il doit contribuer à la solidarité. Un exemple que j'ai d'ailleurs relevé au dernier Conseil. Voilà, vous voyez que je peux aussi être très constructif quand il le faut et j'ai salué l'initiative.

Donc je pense qu'immanquablement, demain, parce que les moyens sont raréfiés et parce que nous avons un besoin de logements et d'accessibilité au logement, le problème que l'on pointe aujourd'hui et que mon collègue a pointé, sur le fait que l'on n'atteint pas finalement l'espoir d'avoir plus d'habitants à Namur. L'espoir d'avoir plus d'habitants à Namur, ce n'est pas seulement pour "faire bien", c'est aussi parce que les projections (on peut le faire très rapidement), de 111 à 119, cela a un apport non négligeable, en termes de 5 à 6 millions d'euros supplémentaires dans les caisses communales. C'est cela aussi la comptabilité. C'est cela aussi nos réponses à nous, d'accessibilité au logement pour les jeunes ménages.

Malheureusement, notre collègue Monsieur Gavroy n'est pas là mais quand il disait, sur le quartier des Casernes: "Nous voulons faire un projet d'accessibilité au logement pour les jeunes ménages", on applaudissait. Sauf qu'aujourd'hui, vous admettrez quand même que c'est un objectif raté.

Je pense que dans les prochains chantiers, tels que celui-là, nous aurons une obligation en tant que Ville de pouvoir, non pas à la mode soviet, mais faire comprendre qu'il faut pouvoir apporter une contribution, comme on le fait pour un parking public, comme on le fait sur d'autres initiatives, comme Besix le fera sur le projet du quartier Léopold. A un moment, il faut que l'on puisse aussi compter sur l'apport du privé qui vient investir – et aussi récupérer ses billes – et qu'il puisse contribuer au bien-être des citoyens namurois. Je pense que l'on est d'accord là-dessus.

On a des leviers, il faut les utiliser et il faut les utiliser davantage. C'est le message que l'on veut faire passer.

Je passerai en transition de la formule magique de Monsieur le Bourgmestre vers Monsieur Noël: "Vous savez, ce n'est pas en diminuant de 1.000 € ou 2.000 € ou même 50 € que cela va changer la vie des associations". Ben si. Si. Surtout quand certaines associations – non pas celles, Monsieur Noël, que vous évoquez mais d'autres – emmènent ...

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Intervention hors micro.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

... d'accord. Merci pour la précision.

Quand des associations emmènent des enfants, bénéficiaires du CPAS, en vacances et qu'en plus de celui, elles se retrouvent amputées de 50 €. 50 € ce n'est pas une question de mérite, c'est juste une question de connaissance du terrain, c'est de pouvoir reconnaître le travail qui est assuré, le service qui est assuré, aux côtés de notre structure comme le CPAS.

Je ne visais pas uniquement les Restos du Cœur mais puisque vous les pointer, je les pointe également. Je trouve que votre expression n'est pas du tout conforme à ce que j'ai dit. Je n'ai pas parlé de mérite, non pas du tout, j'ai juste parlé de justice par rapport à l'équité. On pourra réécouter les débats, si vous le voulez.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

On réécoutera mais vous avez dit "récompense de bien travailler". On peut réécouter sans souci, c'est pour cela que j'ai réagi, parce que sinon je ne me serais pas permis de réagir.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Alors je le regrette. L'expression que vous avez employée et ce que moi, j'ai voulu mettre, c'est sans doute avec l'information qui a circulé où vous avez voulu assurer le couperet par rapport à certaines subventions. On peut regarder sur le bord de la route ce qu'il se passe mais je pense que certaines associations ont le droit aussi de se questionner par rapport à la répartition qui a été faite et pas uniquement dans la grande précarité, mais celles et ceux qui contribuent aussi, comme la pauvreté infantile, à apporter leur pierre à l'édifice.

Sur la question du CPAS, on peut triturer les chiffres dans tous les sens, vous me permettrez de ne pas vider le débat du prochain Conseil, parce que l'on va s'amuser, mais vous devez aussi reconnaître que les aides sociales équivalentes au RIS ont augmenté. Cela, c'est une donnée. On est dans le budget 2024, donc excusez-moi de comparer le budget 2023 avec le 2024. Donc en effet, il y a une diminution mais donc tant mieux s'il y a des corrections en MB mais en tout cas, au jour d'aujourd'hui, c'est la photographie que moi j'ai.

Voilà, c'est en tout cas ce que je voulais répondre à vos propos.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Martin.

D'autres souhaits de prises de parole? Oui, Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Merci beaucoup Monsieur le Bourgmestre.

Merci Monsieur le Président du CPAS pour vos réponses.

D'abord, cela a été dit et redit: le problème fondamental de la commune, c'est d'abord et avant tout aussi de subir des décisions du Fédéral et de la Région. A cela, nous, on sera très attentifs au refinancement des communes par la Région et le refinancement notamment des CPAS et de l'aide sociale par le Fédéral. D'autant plus dans cette année électorale et en faire, nous, un point de bataille parce que l'on peut être d'accord ici mais si on est les seuls à en faire un point de bataille électorale et qu'après tout le monde l'oublie, on aura des débats éternels sur le fait que les communes devraient être aidées et ne le sont pas plus. Cela, c'est une chose.

Une deuxième chose: Monsieur le Bourgmestre, il faut aussi différencier les questions et les interventions. Je suis intervenu avec des positions sur toute une série de dossiers et sur d'autres, j'ai posé des questions. Dans votre intervention, vous avez à plusieurs reprises mélangé les deux et pris une question comme une position ce qui n'était pas le cas. Une question, cela reste une question. Cela, c'est la deuxième chose.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 42/55

La troisième chose, pour les bus dans le piétonnier: j'entends de votre part que vous défendez qu'il y a un risque d'envahissement du piétonnier par les bus, qui deviendrait un "bussonier" ou je ne sais pas quoi. Ici, on parle surtout de quelques axes centraux qui permettraient de faire quand même une économie de plus d'un demi-million d'euros, ce n'est quand même négligeable quand on dit que les caisses sont vides et surtout que le panel citoyen de votre processus de co-construction, de mémoire, était pour le passage des bus dans le piétonnier. A un moment donné, quand on fait de la co-construction, il faut aller jusqu'au bout.

Vous avez tout à fait raison, c'est le parking du Palais de Justice. Je parle de la Bibliothèque parce qu'on en avant parlé lors de la visite future magnifique bibliothèque et qu'effectivement, là-bas, il y a un parking. Il est 21h30, cela devient difficile pour moi.

Madame Deborsu,

Je n'ai pas eu de réponse mais peut-être justement parce qu'il est 21h30 ou peut-être quelqu'un d'autre pour me répondre, Monsieur le Bourgmestre par exemple, sur la taxe déchet, j'avais posé une question concrète par rapport à cela: est-ce que, pour les personnes exonérées, il y aura une augmentation ou une baisse de la taxe?

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Pour vous répondre directement là-dessus, en l'occurrence le montant de la taxe déchet pour l'année 2024 sera strictement le même qu'en 2023.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

C'est cela. Merci beaucoup. Cela clarifie.

Sur l'IPP, pour revenir plutôt sur le débat politique de fond, cela reste effectivement une question de choix, pas un choix aujourd'hui mais cela a été un choix depuis 2006. Là-dessus, même si c'est pour beaucoup la faute du CRAC qui est plutôt là pour imposer l'austérité que pour réellement aider les communes, il ne met pas le couteau sous la gorge pour forcer à augmenter certaines additionnels. Ce qu'il force, c'est que les budgets soient à l'équilibre. Après, cela devient un choix. Maintenant que les choix ont été faits, on ne peut effectivement pas revenir en arrière mais là-dessus, il faut quand même clarifier que c'était bien compris de part et d'autre. Vous sous-entendiez que c'était un choix de cette année. Non. C'était des choix antérieurs mais ce sont des choix quand même.

Vous parlez de taxes, oui parce qu'à un moment donné, il faut pouvoir être sérieux. L'argent, cela ne tombe pas du ciel donc soit on va couper des choses, soit on va augmenter les taxes, soit faire un mélange des deux. Le vrai débat pour nous, comme parti des travailleurs, c'est dans quoi on coupe et qui paie des nouvelles taxes? Il faut aller chercher, de manière créative, des taxes chez ceux qui ont de l'argent, les grands actionnaires et les grandes entreprises, pour justement ne pas augmenter, voire même pousser à diminuer les taxes sur les travailleurs et les petits indépendants. Mais taxes il y aura, évidement. Comme je l'ai dit, quand il y a des trous dans les budgets, l'argent, il faut quand même aller le trouver quelque part. Bien sûr, qu'il faut aussi des coupes. Nous, on est farouchement contre les coupes défendues par les projets libéraux, qui sont des coupes dans les services publics, des coupes dans l'emploi, etc. mais les coupes dans les projets bling-bling, tout à fait. J'ai cité NEW et le téléphérique, pour les deux, on est sur un budget structurel d'un million d'euros par an. On pourrait effectivement, dans le cadre de la campagne électorale, avoir de longs débats que ce soit 5 ou 10 millions à aller chercher mais bien sûr qu'il va falloir aussi réduire toute une série de dépenses. Nous, on défend que cela doit être des dépenses de bling-bling et pas des dépenses sur le dos des travailleurs.

Ce sont des coupes qui sont une réalité aussi ici.

Quand on gèle les nominations, c'est en soi une espèce de coupe déguisée dans le service public puisque, vous le dites vous-même: le problème des nominations et de la staturisation, c'est que cela coûte trop cher. C'est cela, le fond de l'affaire. Donc c'est une coupe.

Oui, on parle de taxes parce qu'il ne faut pas être naïf, il y aura un débat sur les taxes. La question c'est qui va payer? Nous, on pense que cela ne doit pas être les travailleurs. Oui, il ne faut pas être naïf, il y aura des coupes. La question que vous mettez en avant, notamment

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 43/55

dans l'exemple de la Ville de Liège, c'est que cela a été des coupes contre les travailleurs et nous on pense que cela doit être des coupes dans du bling-bling. Là-dessus, cela va être le débat fondamental dans les prochaines années.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci. Je dirais juste en clin d'œil que mon cœur saigne à vous entendre vouloir supprimer l'organe qui s'occupe d'international alors que vous la chantez à chaque fois le poing levé.

(Rires dans l'assemblée).

Bien. Nouvelle contradiction.

Est-ce que, maintenant, chacun a eu l'occasion de s'exprimer sur le dossier? On peut alors passer au vote?

J'ai bien retenu que Monsieur Bruyère a signifié tout à l'heure, un vote contre de la part du PTB

Monsieur Lemoine, c'était une abstention, de mémoire.

Madame Klein, pour les Engagés?

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Bien sûr.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Un vote favorable.

Madame Quintero, pour le groupe Ecolo?

Mme C. Quintero-Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo:

Tout à fait. Un vote favorable également.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci.

Madame Absil, pour le MR?

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR:

Favorable également.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci.

Monsieur Martin, roulement de tambour?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Contre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Contre. Oh, même pas une petite abstention au passage.

(Rires dans l'assemblée).

Voilà qui conclut alors ce débat sur le budget initial 2024, un enjeu évidemment important sur le plan démocratique.

Vu les articles L1311-1 à L1331-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) portant notamment sur les règles en matières budgétaires et de plans de gestion;

Vu les articles L3131-1 et suivants du CDLD relatifs aux actes communaux soumis à la Tutelle d'approbation;

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 44/55

Vu les articles L1124-40 et L1211-3 du CDLD relatifs respectivement à l'avis de légalité du Directeur financier et au rôle du Comité de Direction en matières budgétaires;

Vu le décret du 27 mars 2014 modifiant certaines dispositions du CDLD et plus spécifiquement la disposition relative au dialogue social avec les instances syndicales prévoyant la mise en place d'une séance d'information sur les budgets, modifications budgétaires et comptes;

Vu le Règlement Général de la Comptabilité Communale et plus particulièrement ses articles 7, 10 et 12;

Vu les circulaires des 23 et 30 juillet 2013 relatives aux mesures prises par l'Union Européenne dans le cadre du contrôle, de la publicité des données budgétaires et comptables et à la traduction de celles-ci par les pouvoirs locaux selon les normes SEC 95;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juillet 2023 relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2024;

Vu le plan de gestion actualisé pour les exercices 2023 à 2027 présenté au Centre régional d'Aide aux Communes (CRAC) le 09 décembre 2021, adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021 et approuvé par le Ministre des Pouvoirs locaux en date du 15 décembre 2022;

Considérant que le fonds de réserve ordinaire s'élève, après ce budget initial 2024, au montant de 6.257.027,09 €, soit équivalent au montant de la MB2-2023 réformée;

Considérant que les provisions s'élèvent, après ce budget initial 2024, au montant de 61.649.666,82 €, soit en augmentation de 20.265.663,61 € par rapport à la MB2-2023 réformée;

Attendu que le Ministre des Pouvoirs locaux demande, au travers de la circulaire budgétaire 2024, de faire un choix entre le schéma de la balise d'emprunts (situation actuelle) ou le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières dans le cadre de la gestion des investissements communaux;

Attendu que la déclaration de Politique générale prévoit que les balises d'investissements seront assouplies, que davantage d'investissements seront mis hors balises et que le mécanisme actuel fondé sur un montant d'investissements par habitant sera revu pour permettre une hausse du montant d'investissements afin de permettre aux communes une gestion plus en phase avec leurs besoins et leur rythme d'investissements;

Attendu que le montant d'investissements devra toutefois tenir compte de la capacité financière de chacune des communes et que l'ensemble doit être contenu dans un périmètre d'endettement maîtrisé;

Considérant que le schéma actuel de la balise d'emprunts semble être l'option la plus souple pour la Ville et qu'il conviendrait dès lors d'opter pour son maintien;

Vu la note explicative du Département de Gestion financière concernant le budget initial de l'exercice 2024;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est adopté au moment de l'adoption du budget conformément à l'article L1122-11 du CDLD;

Vu le rapport de la Commission budgétaire relative à l'article 12 du RGCC;

Considérant que le Comité de Direction a été consulté le 1er septembre 2023 sur le projet de budget de l'exercice 2024;

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 45/55

Considérant qu'en accord avec les instances syndicales lors du Comité de concertation du 17 décembre 2014, il a été décidé que la transmission des budgets, modifications budgétaires et comptes, accompagnés de leurs notes explicatives, vaudrait information au sens de la disposition relative au dialogue social prévue par le CDLD;

Considérant que les documents à destination des organisations syndicales seront transmis par le Département des Ressources humaines le lendemain du Conseil communal, soit le 20 décembre 2023;

Considérant, par ailleurs, que le point sur le budget, les modifications budgétaires ou le compte serait systématiquement porté à l'ordre du jour du plus prochain Comité particulier de Négociation, soit en l'occurrence lors de la réunion du 26 janvier 2024;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en application de l'article L1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 04 décembre 2023;

Sur proposition du Collège communal du 05 décembre 2023,

1. Adopte le budget initial de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit:

Service ordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	+ 283.917.328,48 €
Dépenses de l'exercice propre	- 283.710.657,92 €
Résultat de l'exercice propre (boni)	+ 206.670,56 €
Résultat des exercices antérieurs (mali)	- 40.380,02 €
Prélèvements en dépenses	- 166.290,54 €
Prélèvements en recettes	0,00€
Résultat global (équilibre)	0,00€

Service extraordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	+ 133.290.978,77 €
Dépenses de l'exercice propre	- 160.469.709,17 €
Résultat de l'exercice propre (mali)	- 27.178.730,40 €
Résultat des exercices antérieurs	0,00 €
Prélèvement vers fonds de réserve extraordinaire	- 50.000,00 €

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 46/55

Prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire	+ 27.228.730,40 €
Résultat global (équilibre)	0,00€

- 2. Opte pour le maintien du schéma de la balise d'emprunts dans le cadre de la gestion des investissements communaux lors de l'exercice 2024;
- 3. Adopte le rapport annuel sur l'ensemble des synergies Ville-CPAS, conformément à l'article L1122-11 du CDLD, tel que présenté à la réunion annuelle conjointe du 03 octobre 2023;
- 4. Charge le D.G.F. de transmettre la présente délibération et ses annexes au SPW Intérieur et Action sociale, au CRAC et au Ministre des Pouvoirs Locaux;
- 5. Charge le D.R.H. de transmettre les documents relatifs à ce budget initial de l'exercice 2024 aux organisations syndicales. (*)

CONTROLE DES RECETTES ORDINAIRES

2. <u>Plan d'action "Sécurité, Fragilité et Attractivité": règlement exonération de taxes</u> ou redevances - adoption

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Au point 2, nous avons une délibération relative au règlement d'exonération de taxes et redevances, qui met en œuvre notamment la décision prise pour l'accompagnement et le soutien aux différents indépendants et commerçants, dans le cadre de nos travaux.

Est-ce qu'il y a des remarques ou commentaires? Non. Unanimité. Merci.

Vu la Constitution;

Vu le Décret du 14 décembre 2000 et la Loi du 24 juin 2000 portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le Code d'Impôts sur les Revenus 1992;

Vu les dispositions légales et réglementaires en matière d'établissement et de recouvrement des redevances communales:

Vu la Circulaire relative à l'élaboration des budgets des Communes de la Région wallonne:

Vu le Règlement général de police;

Vu le Règlement-taxe sur la gestion des déchets adopté par le Conseil communal le 15 novembre 2018:

Vu le Règlement-taxe sur la faculté d'utilisation d'un égout ou d'une canalisation de voirie ou d'eaux résiduaires adopté par le Conseil communal le 03 septembre 2019;

Vu le Règlement-taxe sur les enseignes et publicités qu'elles soient directement ou indirectement lumineuses ou non lumineuses adopté par le Conseil communal le 03 septembre 2019;

Vu le Règlement-redevance sur l'occupation du domaine public adopté par le Conseil communal le 29 mars 2022;

Vu le Règlement-redevance sur la tarification du Parking de l'Hôtel de Ville adopté par le Conseil communal le 21 mars 2023;

(*) La délibération a été réformée par Arrêté ministériel du 02 f	évrier 2024.	
La Directrice générale,	Le Bourgmestre,	
L. LEPRINCE	M. PREVOT	

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 47/55

Vu la délibération du Collège communal du 13 juin 2023 relative à l'extension du piétonnier comprenant le planning des travaux, les déviations et les mesures d'accompagnement;

Attendu que le Collège a présenté le 03 octobre 2023 un Plan d'Action "Sécurité, Fragilité et Attractivité" comportant des mesures en vue d'accroître la sécurité, consolider et renforcer la cohésion sociale et soutenir le tissu commercial;

Considérant que les travaux en vue de l'extension du piétonnier peuvent générer des nuisances et impacter la fréquentation des commerces du centre-ville;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter des mesures de soutien en faveur des commerçants;

Considérant que la Ville souhaite témoigner d'une aide notamment par des actions de promotion et d'animation des rues commerçantes;

Considérant que diverses mesures vont être mises en oeuvre pour dynamiser l'attractivité;

Considérant que le règlement-redevance sur l'occupation du domaine public prévoit une exonération à 100 % lorsque des travaux excédant 30 jours contrarient directement l'exploitation d'une terrasse et sont réalisés à l'initiative de la Ville;

Considérant qu'il y a lieu de prendre en considération les travaux d'extension du piétonnier et leur phasage pour accorder des exonérations;

Considérant que parmi les mesures du Plan d'Action "Sécurité, Fragilité et Attractivité en vue de soutenir le tissu local figurent la gratuité du stationnement le samedi au parking de l'Hôtel de Ville pendant une période de 3 mois par an, l'exonération pour une durée de un an pour les taxes et redevances communales appliquées aux commerçants de toutes les rues concernées par le chantier d'extension du piétonnier, soit en l'occurrence les taxes sur la gestion des déchets, sur l'utilisation des égouts, sur les enseignes et les redevances sur l'occupation du domaine public pour les terrasses;

Considérant que la période de gratuité de 3 mois par an, uniquement pour les samedis, pour l'accès au parking de l'Hôtel de Ville sera à déterminer;

Considérant que l'exonération d'une durée d'un an correspondrait à une année civile et ne serait accordée qu'une seule fois, pour l'année correspondant à la phase de travaux d'extension du piétonnier de la rue dans laquelle le commerce se situe;

Considérant que l'impact budgétaire des mesures de soutien seront réparties sur les exercices de 2024 à 2026;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40§1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 04 décembre 2023;

Après avoir délibéré;

Sur proposition du Collège communal du 05 décembre 2023;

Adopte le règlement suivant:

Règlement pour exonération de taxes et redevances dans le cadre du Plan d'action "Sécurité, Fragilité et Attractivité"

Art. 1

De ne pas appliquer, pour les commerçants installés dans les rues directement concernées par les travaux d'extension du piétonnier ainsi que ceux de la place de la Station, du boulevard Mélot et de l'avenue de la Gare:

- sa délibération du 15 novembre 2018 établissant pour les exercices 2019 à 2025 une taxe sur la gestion des déchets;

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 48/55

- sa délibération du 03 septembre 2019 établissant pour les exercices 2020 à 2025 une taxe sur la faculté d'utilisation d'un égout ou d'une canalisation de voirie ou d'eaux résiduaires:
- sa délibération du 03 septembre 2019 établissant pour les exercices 2020 à 2025 une taxe sur les enseignes et publicités qu'elles soient directement ou indirectement lumineuses ou non lumineuses;

Cette exonération n'est accordée qu'une seule fois pour une période (de un an) correspondant à une année civile, pour l'année correspondant à la phase de travaux d'extension du piétonnier de la rue dans laquelle le commerce se situe.

Art. 2

De ne pas appliquer, pour les commerçants installés dans les rues directement concernées par les travaux d'extension du piétonnier:

- l'article 3.1. relatif à l'occupation par les commerçants sédentaires de sa délibération du 29 mars 2022 établissant jusqu'au 31 décembre 2025 une redevance sur l'occupation du domaine public;
- l'article 3.2. relatif à l'occupation par les commerçants ambulants en dehors des marchés dans le cadre d'activités ambulantes récurrentes;

Cette exonération n'est accordée qu'une seule fois pour une période (de un an) correspondant à une année civile, pour l'année correspondant à la phase de travaux d'extension du piétonnier de la rue dans laquelle le commerce se situe.

Art. 3

De ne pas appliquer les articles 2.1. Tarif horaire et 2.4. Tarif forfaitaire "soirée" de sa délibération du 21 mars 2023 établissant une redevance relative à la tarification du Parking de l'Hôtel de Ville pour une période de 3 mois, uniquement pour les samedis, par année civile durant les travaux d'extension du piétonnier.

Art. 4

Ce règlement entrera en vigueur, après avoir été approuvé par l'Autorité de Tutelle, dès le jour de sa publication par affichage conformément aux prescrits des articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. (*)

DEPARTEMENT DU CADRE DE VIE

NATURE ET ESPACES VERTS

2.1. (U) Marche-les-Dames: droit de chasse - location - projet - modification

Ce point a également été réabordé au point 3.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Nous avons alors, comme je le disais tout à l'heure, deux petites urgences.

La première concerne le droit de chasse à Marche-les-Dames.

Pourquoi est-ce que ceci vous est soumis? En l'occurrence parce qu'une chasse est prévue le 19 janvier prochain, c'est-à-dire avant notre séance du Conseil et les territoires communaux doivent être parcourus pour réguler les populations de sangliers et il est alors indispensable que le cahier des charges soit approuvé par les deux parties et que le bail soit signé avant le 1^{er} janvier 2024.

Ce n'est pas grand-chose de très stratégique mais administrativement au moins, c'est fait.

Est-ce que sur l'urgence, après avoir donné cette explication, il y a une adoption?

Pas de problème?

Sur le fond du point lui-même? Pas d'objection non plus?

(*) La délibération a été approuvée par Arrêté ministériel du 29 janvier 2024.		
La Directrice générale,	Le Bourgmestre,	
L. LEPRINCE	M. PREVOT	

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 49/55

Merci pour les chasseurs et merci pour tous ceux...

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Intervention hors micro.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

... abstention du PTB? Sur le fond? Ok. Les sangliers vous en sauront gré.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation dont notamment les articles L1122-30 et L1222-1 relatifs aux compétences du Conseil;

Vu le décret du 28 juin 1990 relatif au permis et à la licence de chasse et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 28 février 1882 relatif à la chasse;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 mai 1995 relatif aux permis et licences de chasse et ses modifications ultérieures;

Vu sa délibération du 17 octobre 2023, sur proposition du Collège du 26 septembre, par laquelle il:

- Approuve le cahier des charges pour la location du droit de chasse sur la propriété communale, sise à Marche-les-Dames, référence 2023/01/Marcheles-Dames.
- Décide de louer de gré à gré, pour une période débutant le 1er septembre 2023 pour se terminer le 31 décembre 2033, la parcelle communale, sise à Marche d'une superficie de 10ha 04a 50ca reprenant les parcelles cadastrées Section B, n°168, 170, 169, 557D, 557E, 557C moyennant un loyer indexé de 80,00 € par an et suivant les conditions fixées par le Cahier des charges après approbation.

Attendu que le droit de chasse sur la propriété communale, sise à Marche-les-Dames était loué jusqu'à échéance, par Monsieur Bernard Willem et que ce dernier a manifesté son intention d'en renouveler le bail;

Considérant que Monsieur Bernard Willem souhaite modifier le nombre de chasseurs autorisés (25 chasseurs pour la chasse en battue et 25 chasseurs pour la chasse à l'affût et à l'approche) en raison de la configuration des lieux, sans quoi la chasse y serait impossible;

Vu le projet de cahier des charges et son annexe modifiée "2023/01/Marche-les-Dames bis", pour la location du droit de chasse dans la propriété communale, sise à Marche-les-Dames, reprenant les parcelles cadastrées Section B, n°168A, 170, 169, 557D, 557E, 557C d'une contenance totale de 10ha 04a 50ca :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L1122-24 relatif à l'urgence;

Considérant qu'une chasse est prévue le 19 janvier 2024 et que les territoires communaux doivent être parcourus afin de réguler les populations de sangliers, il est indispensable que le cahier des charges soit approuvé par les deux parties et que le bail soit signé avant le 1er janvier 2024;

Sur proposition du Collège communal du 19 décembre 2023,

Approuve le cahier des charges et son annexe modifiée "2023/01/Marche-les-Dames bis" pour la location du droit de chasse sur la propriété communale, sise à Marche-les-Dames, référencé "2023/01/Marche-les-Dames bis".

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 50/55

Loue de gré à gré, pour une période débutant le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2033, la propriété communale, sise à Marche d'une superficie de 10ha 04a 50ca reprenant les parcelles cadastrées Section B, n°168A, 170, 169, 557D, 557E, 557C moyennant un loyer indexé de 80,00 € par an et suivant les conditions fixées par le Cahier des charges après approbation.

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION ET DES LOISIRS

SPORTS

2.2. (U) Subsides projets sportifs 2023: 7ème répartition

M. M. Prévot, Bourgmestre:

L'autre point, c'est celui des subsides sportifs.

Là, en l'occurrence, pourquoi y-a-t-il une demande d'urgence? Parce que la demande sollicitation de subvention ne nous a été adressée que le 14 décembre dernier. C'est en lien avec la bonne tenue de nos basketteuses du Namur Capitale avec des coûts quand même importants, liés à leur victoire de l'équipe 1ère féminine en Eurocup, c'est difficilement anticipable bien entendu et comme il restait un petit solde sur les crédits sportifs, il est prévu – je crois que c'est 1.600 € de mémoire... 1.400 en voilà – de pouvoir faire ce petit geste complémentaire pour amoindrir le choc de leur surcoût, lié à leur beau parcours.

Sur l'urgence, pas d'objection?

Sur le fond de la délibération non plus? Unanimité? Merci pour elles.

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation stipulant que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt général;

Vu les articles L3331-1 à L3331-8 du CDLD et la circulaire du 30 mai 2013 relatifs à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions:

Vu le Livre 5 du Code civil dont, notamment, les articles 5:254 et suivants relatifs à la compensation;

Vu la décision du Collège communal du 10 janvier 2006 telle que modifiée par la décision du Conseil communal du 12 décembre 2013 relative à l'application des dispositions relatives à l'octroi et au contrôle de certaines subventions;

Considérant qu'au budget 2023 figure un crédit de 141.600,00 € à l'article 764/332-02 libellé Subsides projets sportifs;

Considérant que le Conseil du 30/05/2023 a approuvé une première répartition d'un montant total de 6.700,00 €;

Considérant que le Conseil du 27/06/2023 a approuvé une deuxième répartition d'un montant total de 46.966,00 €;

Considérant que le Conseil du 05/09/2023 a approuvé une troisième répartition d'un montant total de 68.880,00 €;

Considérant que le Conseil du 17/10/2023 a approuvé une quatrième répartition d'un montant total de 4.700,00 €;

Considérant que le Conseil du 14/11/2023 a approuvé une cinquième répartition d'un montant total de 3.300.00 €:

Considérant que le Conseil du 12 décembre 2023 a approuvé une sixième répartition d'un montant total de 9.685.10 €:

Considérant que le solde de l'article 764/332-02 libellé Subsides projets sportifs s'élève à 1.368,90 € après cette sixième répartition;

Considérant que le budget 2023 a été approuvé;

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 51/55

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de soutenir les différents clubs sportifs par l'octroi d'un subside dans le cadre de leurs activités, d'organisation d'événements ou à l'achat de divers matériels:

Considérant que la répartition proposée s'inscrit dans la dynamique de la Ville visant à soutenir les clubs pour leur contribution à l'image positive de la Ville et à la promotion de la pratique sportive par la population;

Vu la demande introduite en date du:

• 14/12/2023 par l'asbl Basket Club Saint-Servais Namur (n° d'entreprise : 0440733455) sise rue de Gembloux, 224 à 5002 Namur (Saint-Servais) pour un montant de 1.400,00 € à titre d'aide financière pour le soutien à la coupe d'Europe 2023-2024;

Considérant les coûts importants engendrés par les victoires de l'équipe 1ère féminine en Eurocup;

Considérant que de telles victoires sont difficilement anticipables en raison de la nouvelle composition de l'équipe;

Considérant qu'il est important de soutenir une telle avancée;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L1122-24 relatif à l'urgence;

Attendu que ce solde de subside doit être octroyé avant le 31 décembre au risque de tomber sans emploi;

Sur proposition du Collège communal du 19 décembre 2023,

Décide d'octroyer:

 1.368,90 € à l'asbl Basket Club Saint-Servais Namur (n° d'entreprise : 0440733455) sise rue de Gembloux, 224 à 5002 Namur (Saint-Servais) à titre d'aide financière pour le soutien à la coupe d'Europe 2023-2024;

Pour les subventions inférieures à 2.500,00 €, de se réserver le droit de demander aux bénéficiaires de produire au Département de Gestion financière, dans les plus brefs délais, les copies des factures relatives à l'objet de la subvention qui leur est adressé à hauteur du montant de celle-ci;

D'inviter les bénéficiaires à faire figurer la mention "avec le soutien de la Ville de Namur" et le logo "Ville de Namur" sur l'ensemble des documents édictés par ceux-ci et à mettre en exerque auprès des médias la participation de la Ville;

La dépense totale d'un montant de 1.368,90 € sera imputée sur l'article 764/332-02 Subsides projets sportifs du budget ordinaire 2023;

La subvention sera liquidée par versement sur un compte bancaire ouvert auprès d'un organisme financier au nom du bénéficiaire de la subvention. Au cas où ce compte n'est pas ouvert au nom du bénéficiaire de la subvention mais au nom d'un ou de plusieurs de ses membres ou d'un tiers, celui-ci adressera à la Ville (Département de Gestion financière) une déclaration de créance autorisant la Ville à verser le montant de la subvention sur le compte bancaire ouvert au nom du (des) titulaire(s) du compte. Le bénéficiaire indiquera également les nom, prénom, adresse, lieu et date de naissance et fonction des mandataires du compte;

Lorsqu'une personne physique ou morale qui bénéficie d'une subvention est redevable envers la Ville de montants dus pour quelque cause, la Ville peut opérer de plein droit la compensation prévue par les articles 5 :254 et suivants du Code civil, sans que cela ne dispense au paiement des factures et / ou taxes dues dans les délais requis;

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 52/55

Les articles L 3331-3 et 4 du CDLD précisant les documents à joindre au dossier de demande ou les justificatifs à produire lors de l'octroi d'une subvention, la liquidation du subside ne pourra avoir lieu qu'après la réception des pièces manquantes lors de la demande ou des justifications à produire pour l'utilisation de subsides octroyés précédemment.

POINT INSCRIT A LA DEMANDE D'UN MEMBRES DU CONSEIL

3. "TEC vs ITCA" (M. B. Guillitte, Conseiller communal MR)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Nous arrivons alors au point qui était inscrit de manière complémentaire par Monsieur Guillitte: "TEC vs ITCA".

Je vous en prie, Monsieur Guillitte, vous avez 5 minutes.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Ce sera l'occasion pour moi de prendre la parole pour la dernière fois, du moins peut-être – il risque d'y avoir des points complémentaires par la suite – lors de ce Conseil et pour cette année.

Monsieur le Bourgmestre,

Chers Collègues,

Mon intervention sera courte, en fonction de votre réponse ou de celle de Madame l'Echevine de la Mobilité.

Nul n'ignore que la chaussée de Nivelles à Temploux et Suarlée est accidentogène, raison pour laquelle il importe d'avoir un regard particulier sur cette voirie qui est régionale, en l'occurrence.

Après de très, très longues années et de nombreuses demandes auprès du gestionnaire régional de voirie, la traversée de Temploux est enfin et désormais limitée à 50 km/h ce dont on peut se réjouir.

Mais à quelques centaines de mètres de l'entrée de l'agglomération, sont situés l'Institut des Techniques et des Commerces Agro-alimentaire, plus connu par son acronyme ITCA et l'Internat Autonome de la Communauté française.

J'ai été interpellé par plusieurs membres du corps professoral et par des parents, suite à la décision malheureuse du TEC de changer les horaires de la ligne 23 (Namur-Spy) depuis la rentrée scolaire. Ligne qui, au demeurant, ne rencontre pas l'enthousiasme entre Namur et Spy, puisque pratiquement toutes les communes traversées se plaignent de ce changement.

Outre la diminution de la fréquence en soirée, qui a un impact sur l'accueil des internes le dimanche soir ou sur les prestations des éducateurs, l'impact le plus important est la suppression du chargement et déchargement des élèves au sein du campus des deux établissements.

En effet, le trajet de la ligne a en effet été modifié, les bus du TEC ne rentrent plus dans le giratoire de l'internat et ce, sans informer et concerter les directions de l'Institut et de l'Internat.

Les élèves doivent désormais traverser la chaussée pour prendre la ligne vers Namur, ce qui provoque une traversée importante de jeunes piétons. Des dizaines d'enfants se retrouvent sur les bords d'une voirie à gros gabarit, avec peu de trottoirs et mal sécurisée.

De plus, les arrêts se situent sur une crête où la visibilité est réduite.

Malgré un courrier adressé aux parents, des élèves ont pris la mauvaise habitude de remonter la chaussée vers Temploux, pour prendre le bus à l'arrêt précédent et ce en raison du manque de capacité des bus.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 53/55

Cette initiative est dangereuse en effet, la voirie à cet endroit est démunie d'accotement sécurisé.

Le souhait des directions des deux établissements est d'avoir une concertation avec les responsables du TEC, sous l'égide de l'Autorité communale, qui est à même d'apporter les éléments factuels pour envisager la sécurisation du site et faire revenir le TEC sur ses décisions.

Mais aussi toutes initiatives communales pour augmenter la sécurité aux abords des deux établissements.

D'avance je vous remercie pour l'intérêt porté à ces souhaits et sur votre entremise.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Guillitte. Madame Scailquin, pour sa dernière réponse... de cette année.

Mme S. Scailguin, Echevine:

De ce Conseil. Merci Monsieur le Conseiller pour votre question.

Vous le savez, permettre aux jeunes d'aller à l'école autrement qu'en voiture, est une priorité tant pour la mobilité que pour leur propre autonomie mais vous savez également que la Ville n'est pas gestionnaire du réseau des transports en commun sur notre territoire.

Donc votre question s'adresse essentiellement à ceux-ci, à savoir le TEC, l'AOT et le SPW, étant une voirie régionale. Je me fais le porte-parole des premières réponses qu'ils peuvent apporter à votre demande.

Dès le début septembre, il y a déjà eu des ajustements qui ont été effectués par le TEC par rapport aux demandes de la Direction de l'ITCA, notamment sur la question de l'horaire de départ du bus le matin, pour mieux correspondre aux horaires de l'école et également certains ajustements sur Suarlée et Temploux, en termes d'arrêts ou d'itinéraires.

En ce qui concerne la desserte du bus à l'intérieur du campus, comme vous l'avez évoqué, elle est en fait dépendante de l'enchainement des parcours de bus. Actuellement, le parcours du matin, qui est assuré par un bus articulé, entre bien dans la cour de l'école et la cour de l'école est en fait le terminus de cette ligne, à ce moment.

En semaine, comme j'ai déjà pu l'évoqué au mois de septembre, pour les usagers de Namur, Suarlée et Temploux, il y a un renforcement du nombre de bus Le dimanche, entre 17h et 20h, il y a 4 trajets qui sont effectués entre la gare et l'ITCA ou l'Internat pour permettre effectivement aux jeunes de pouvoir rentrer à l'Internat, avec 2 trajets qui s'arrêtent directement devant l'école et 2 autres trajets qui, effectivement, s'arrêtent à 150m de l'entrée de l'école. Là, on peut bien entendu être d'accord avec vous: le cheminement entre l'arrêt, près de la pharmacie et l'école, est peu sécurisé puisqu'il n'y a plus de trottoir entre les dernières maisons et l'entrée de l'école.

Vous avez également évoqué le fait que les enfants doivent maintenant traverser pour pouvoir rejoindre le bus, pour retourner vers Namur. Ils le font effectivement sur un passage piétons qui est bien marqué, sur une route qui est maintenant à 50 km/h. Ils arrivent vers un arrêt de bus qui est aménagé mais pas suffisamment donc le TEC et l'OTW m'ont fait savoir qu'ils étaient tout à fait disposés à introduire un dossier d'aménagement pour que cet arrêt de bus soit mieux sécurisé pour les jeunes et les enfants qui sortent de l'école.

Voilà pour les différents éléments que je peux partager avec vous. Des ajustements ont déjà eu lieu, suite à des discussions avec l'école. Vos différentes remarques, je pourrai les répercuter, via les réunions que nous avons avec les différentes communes qui sont concernées par le redéploiement de ces lignes des bus 23 et 23b, notamment.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame l'Echevine. Monsieur Guillitte, pour votre réplique, 2 minutes.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Moins que 2 minutes, Monsieur le Bourgmestre, je vous rassure.

Merci Madame l'Echevine pour vos réponses circonstanciées, pour ce qui a déjà été fait et sur ce que vous pourrez encore faire lors de vos différentes rencontres.

Il est vrai que le lieu peut être accidentogène. A 700 m de là, la semaine passée, nous avons eu un gros accident – c'était au carrefour, vous allez me dire – un peu plus bas sur la chaussée et les 70 km/h ne sont pas toujours respectés. Le ralentissement se fait bien sûr dans l'entrée de Temploux, en raison d'un radar qui est installé mais il serait peut-être intéressant que nos services de Police – j'en appelle à Monsieur le Bourgmestre – de temps en temps puissent aller tester la vitesse des véhicules aux abords de l'établissement. Je pense que pour la sécurité des étudiants, ce serait un plus.

Voilà, je vous remercie du suivi que vous pourrez accorder à cette demande.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Conseiller.

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE (ROI – ART. 94)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Y a-t-il, en vertu de notre article 94 du règlement, des questions d'actualité que vous souhaiteriez évoquer?

Madame Chenoy.

Question: "Fermeture de la piscine de Saint-Servais" (Mme M. Chenoy, Conseillère communale PS)

Mme M. Chenoy, Conseillère communale PS:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Chers Collègues,

Je serai brève. Depuis mercredi dernier, Namur n'a plus aucune piscine fonctionnelle sur son territoire.

En effet, la piscine de Saint-Servais, seule survivante à l'heure actuelle puisque Salzinnes est définitivement fermée et que Jambes est en travaux pour une durée conséquente, a dû fermer ses portes pour raisons techniques.

Sur la page Facebook des Sports de la Ville, on peut y lire des explications pour les moins lacunaires. La cause de la fermeture évoquée serait, je cite: "Un problème technique".

On peut également y lire qu'hier matin, une réunion de coordination a eu lieu afin d'établir les suites à donner au problème et que des analyses sont actuellement en cours.

Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit exactement? Avez-vous pu mettre le doigt sur le problème technique évoqué?

A l'aube des congés scolaires, vous le savez comme moi, il serait vraiment dommageable pour les Namuroises et Namurois, petits et grands, de ne pas pouvoir profiter d'un bassin de piscine durant leur temps libre.

Dès lors, en savez-vous plus quant à une éventuelle réouverture?

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Chenoy.

L'Echevin en charge des Bâtiments va apporter les éléments de réponse et le cas échant, complétés par Madame Bazelaire si nécessaire.

Conseil communal du 19 décembre 2023 - page n° 55/55

M. T. Auspert, Echevin:

Merci Monsieur le Président.

Madame Chenoy,

Pour l'instant, nous ne savons pas vous en dire plus que le communiqué qui est apparu sur le site de la Ville.

Il y a une question de sensation dans l'air, je dis bien "sensation" parce que, contrairement à ce que certains journalistes ont écrit, il n'y a pas de problème de chloramine, il n'y a pas de problème de PH mais il y a un ressenti dans l'atmosphère de la piscine qui est désagréable.

On a demandé toute une série d'analyses, il y a encore une série de prélèvements qui ont été effectués aujourd'hui par l'Inasep. On a demandé à rencontrer deux sociétés sous-traitantes au niveau de l'aspect mécanique et ventilation de la piscine et on attend les résultats.

Donc on ne sait pas aujourd'hui, pour répondre à votre question, vous dire si c'est telle ou telle cause. On espère pouvoir le dire avant la fin de la semaine et pouvoir apporter les éléments techniques qui permettront de corriger le problème de ventilation qui se pose pour l'instant.

Donc pour l'instant, on a pris une mesure de précaution mais dans les analyses que l'on a, il n'y a rien d'alarmant.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Auspert.

D'autres questions d'actualité?

Monsieur Bruyère?

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Par rapport au vote sur les sangliers, nous sommes pour. Vous pouvez le modifier.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Sur les sangliers, vous êtes finalement pour. C'est très bien. On acte. La chasse sera ouverte.

D'autres questions d'actualité éventuelles? Non.

On va terminer avec ce sourire et cette bonne humeur. Un grand merci à chacune et chacun d'entre vous. Au nom de l'ensemble du Collège communal, je vous souhaite évidemment de passer un excellent temps de fête, entourés de ceux qui vous souhaitez et que vous chérissez. Prenez soin de vous, bonne santé et à l'année prochaine.

		•	
La séance est levée	à 21h47.		

La Directrice générale,	Par le Conseil,	Le Bourgmestre,
L. Leprince		M. Prévot